



Rapport final Mars 2025

Rédacteurs :

- Claire-Marie LUITAUD, claire-marie.luitaud@ceresco.fr
- Céline GAULLIER, celine.gaulhier@ceresco.fr
- Thomas LEFEVRE, thomas.lefevre@ceresco.fr



**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt**



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. INTRODUCTION	4
1.1. Le territoire.....	4
1.2. Contexte et émergence de l'étude.....	6
1.3. Objectifs de l'étude	6
1.4. Périmètre et définition des cultures BNI.....	7
2. METHODOLOGIE	8
2.1. Déroule en deux phases	8
2.1.1 Phase 1 : Etat des lieux sur les cultures à bas niveau d'intrants sur la région Île-de-France.....	8
2.1.2 Phase 2 : Recommandations pour une politique régionale favorisant le développement des filières	8
2.2. Les entretiens réalisés	9
3. DIAGNOSTIC PAR SOUS-TERRITOIRE	10
3.1. Principales rotations et assolements par sous-territoire	10
3.2. Focus sur l'Ouest Francilien.....	12
3.3. Focus sur l'Est Francilien	13
3.4. Focus sur le Sud Francilien	14
4. POTENTIEL DES FILIERES BNI SUR LA REGION	15
4.1. Etat des lieux des filières BNI sur la région	15
4.2. Retour sur l'enquête agricole	17
4.2.1 Méthodologie	17
4.2.2 Profil des répondants	17
4.2.3 Les BNI actuellement produites	18
4.2.4 Freins à la production évoqués par les producteurs	18
4.3. BNI identifiées par les acteurs du territoire	19
5. DYNAMIQUES ET BESOINS RECENSES DES FILIERES BNI	21
5.1. Monographies des 6 filières cibles.....	21
5.1.1 La luzerne	22

5.1.2	Le chanvre	24
5.1.3	Le miscanthus	26
5.1.4	Le sorgho	28
5.1.5	Le tournesol.....	30
5.1.6	Le soja.....	32
5.1.7	Synthèse sur la dynamique et les besoins des 6 cultures cibles	34
5.2.	Autres filières identifiées	35
5.3.	Synthèse des besoins par filière	37
5.4.	Besoins transversaux.....	38
6.	ADEQUATION DES BESOINS AVEC LES DISPOSITIFS FINANCIERS EXISTANTS.....	39
6.1.	Recensement des dispositifs financiers existants pour le soutien au développement de BNI 39	
6.2.	Couverture des besoins par filière	43
6.3.	Recommandations pour une politique régionale favorisant le développement de BNI49	
6.3.1	Par catégorie de besoin	49
6.3.2	Pour les besoins transversaux.....	50

1. INTRODUCTION

1.1. LE TERRITOIRE

Le territoire d'étude correspond à la Région Ile-de-France. Il s'étend sur 8 départements, dont 4 où l'agriculture y est plus présente : le Val d'Oise, les Yvelines, l'Essonne, et la Seine et Marne (Figure 1).

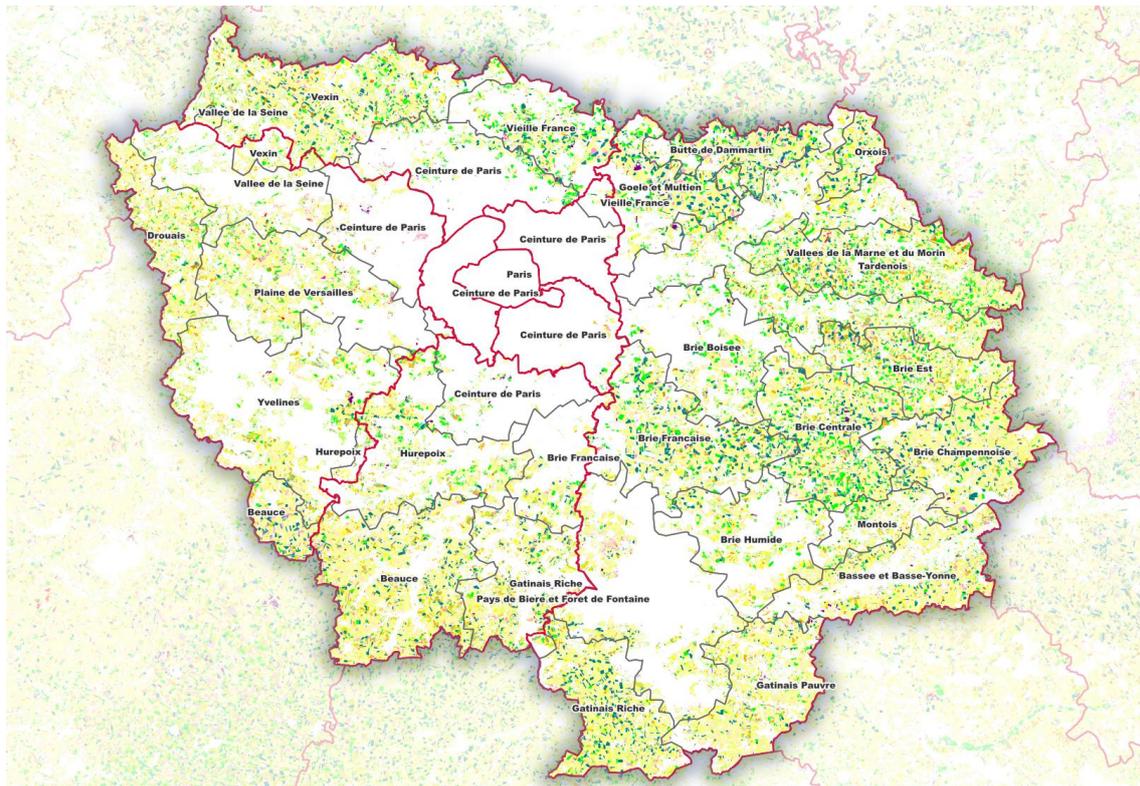


Figure 1 : Carte de la Région Ile-de-France et localisation des parcelles agricoles

Le territoire d'étude est également concerné par de nombreuses zones à enjeu :

- L'**eau potable** avec 72 Aires d'Alimentation de Captages (AAC) recensées (Figure 2) ;
- La **biodiversité**, qui concerne particulièrement les secteurs suivants (Figure 3) :
 - › **4 Parcs Naturels Régionaux (PNR)** : le PNR du Gâtinais (77/91), le PNR du Vexin Français (95), le PNR Haute Vallée de Chevreuse (78) et le PNR Oise-Pays de France (95/80)
 - › **10 zones Natura 2000**, dont les 5 principales sont : le Massif de Fontainebleau (FR1110795), le Massif de Villefermoy (FR1112001), la Bassée et plaines adjacentes (FR1112002), le Massif de Rambouillet et zones humides proches (FR1112011), Boucles de Moisson de Guernes et de Rosny (FR1112012)

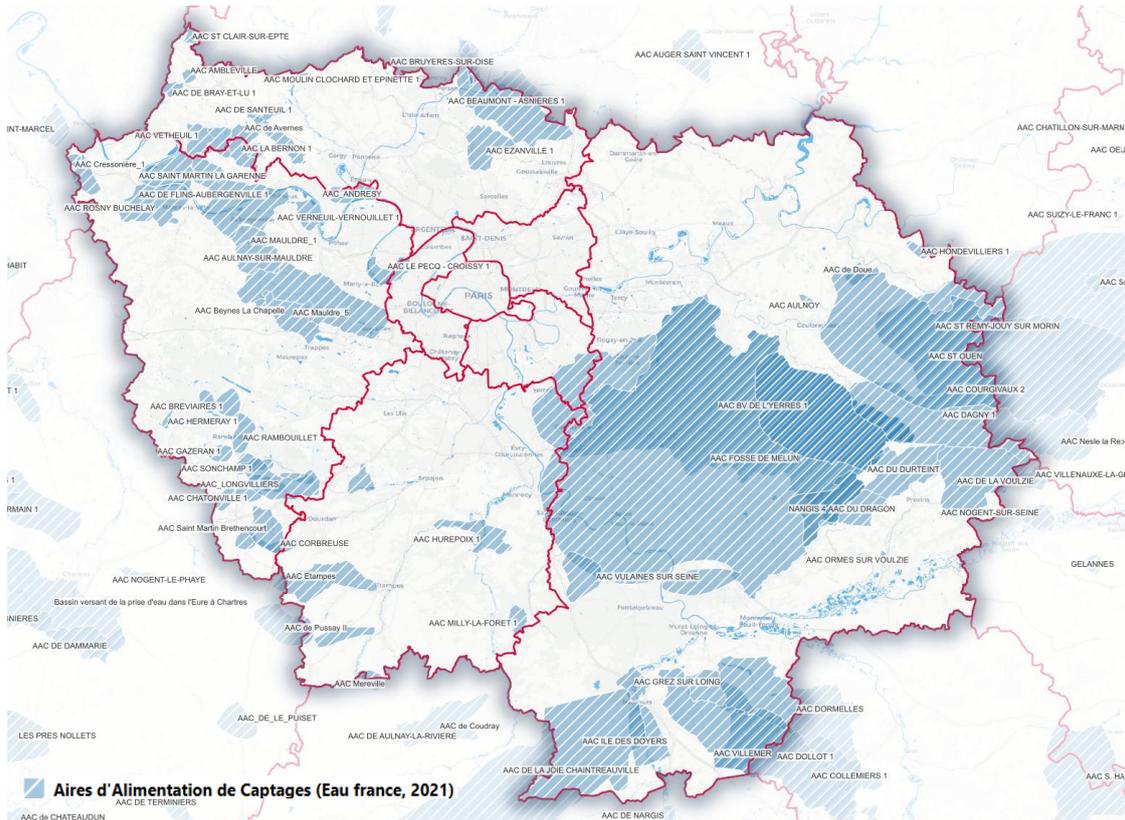


Figure 2 : Localisation des AAC sur la région Ile-de-France.

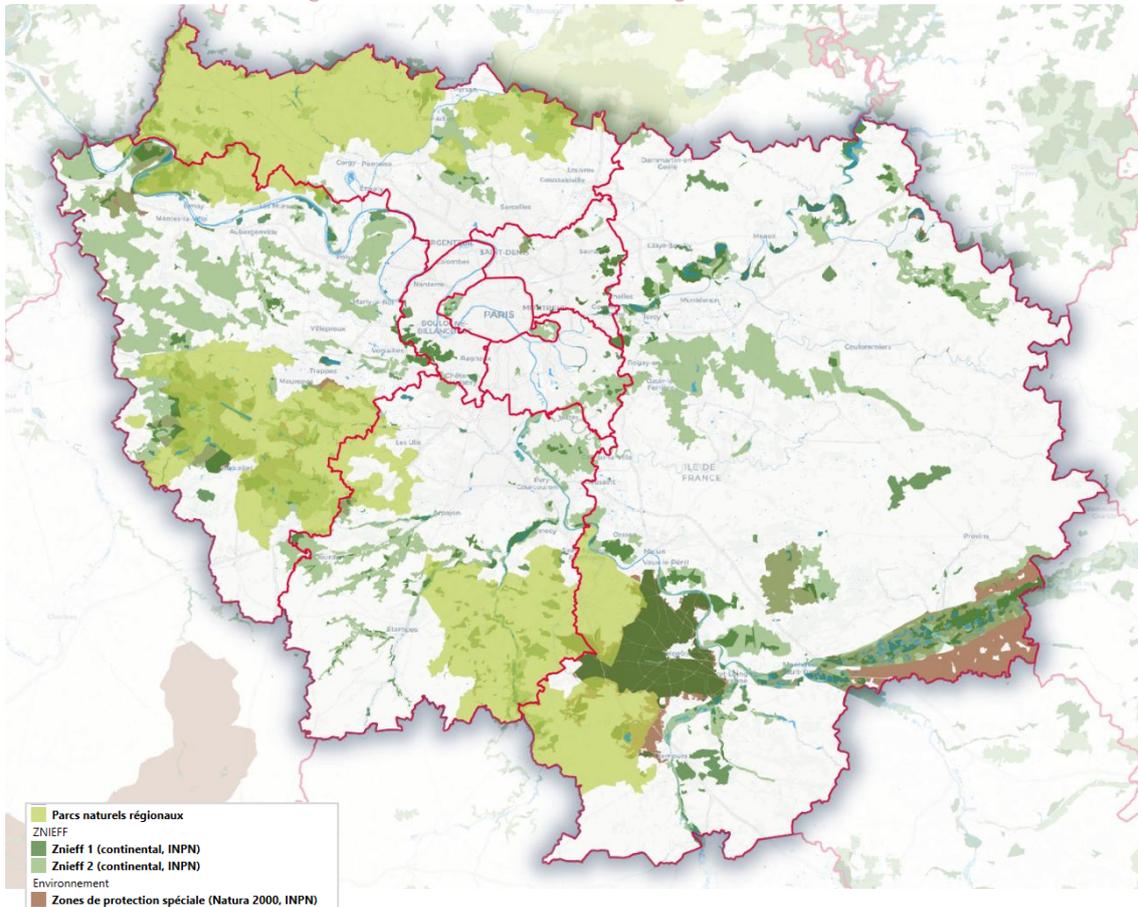


Figure 3 : Enjeux biodiversité et environnement sur la région Ile-de-France.

1.2. CONTEXTE ET EMERGENCE DE L'ETUDE

Le 1^{er} plan ECOPHYTO, qui a vu le jour dès 2008, avait pour objectif principal de **réduire de 50% l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** dans un délai de 10 ans. Le plan a été reconduit en 2015 (ECOPHYTO II) avec les mêmes objectifs reportés à 2025. A mi-parcours, une révision du plan ECOPHYTO II a eu lieu, et une nouvelle impulsion a été donnée avec l'ambition de sortir du glyphosate au travers d'ECOPHYTO II+. De nouvelles actions ont été mises en place, notamment sur l'accompagnement et l'appui des agriculteurs à la transition, au travers de groupes 30000 et GIEE.

Récemment publiée (mai 2024), la stratégie **Ecophyto 2030** prend le relai d'ECOPHYTO II+ et intègre de nouveaux axes, tels que la **notion de filières** avec l'ambition de « Soutenir spécifiquement le développement des filières à bas niveaux d'intrants, dont l'agriculture biologique ». Le plan garde pour ambition la réduction de l'utilisation produits phytosanitaires de 50%, à 2030.

Cette stratégie nationale a vocation à être transposée à l'échelon régional dès 2025. Dans le cadre de la régionalisation du plan sur l'Ile-de-France, la DRIAAF a ainsi souhaité **identifier les besoins et les modalités d'accompagnement du développement des filières à bas niveau d'intrants (BNI)** sur la région.

Le périmètre de cette étude ne comprend pas l'agriculture biologique, bien que ce système soit considéré comme bas niveau d'intrants également, celle-ci faisant déjà l'objet d'un plan dédié dans le cadre de la régionalisation du plan d'actions Ecophyto 2030.

1.3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les objectifs de cette étude sont de :



Réaliser un **état des lieux des filières BNI existantes et/ou potentielles** sur le territoire en cohérence avec les enjeux du territoire, le contexte et les perspectives du changement climatique



Proposer une **définition** des cultures et des filières BNI en cohérence avec les enjeux d'ECOPHYTO 2030



Proposer des **monographies** simplifiées des principales filières BNI et proposer une **priorisation** pour la politique d'intervention



Proposer des **recommandations** pour un **politique régionale** en faveur du développement des cultures BNI

1.4. PERIMETRE ET DEFINITION DES CULTURES BNI

Classiquement, « les cultures sont considérées comme étant « à bas niveau d'intrants » (BNI) lorsqu'elles nécessitent, de fait de leurs propriétés agronomiques, un faible apport (voire une absence) d'engrais et/ou de produits phytosanitaires au cours de leur cycle de production. Techniquement, elles doivent générer des pertes en azote et/ou en produits phytosanitaires moins importantes que les cultures actuellement en place à proximité des captages. Leur insertion dans les rotations modifie l'ensemble des besoins des cultures. On entend par « systèmes de cultures bas niveau d'intrants » les successions de cultures (rotations) où chacune des cultures est « bas niveau d'intrants ». » (*Agende de l'Eau Seine Normandie*)

Afin de répondre aux objectifs du plan Ecophyto 2030, les cultures ciblées dans l'étude doivent avoir un **impact en matière de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques** et **permettre aux agriculteurs conventionnels d'allonger leurs rotations.** La fertilisation azotée et l'irrigation peuvent être abordées en second plan mais ne sont pas prioritaires.

Les **cultures considérées** n'ont pas pour obligation de faire partie de la liste fermée de l'AESN. Ainsi, les cultures comprennent celles de la liste BNI de l'AESN ainsi que des cultures qui peuvent tendre vers un système à bas niveau d'usage de produits phytopharmaceutiques. Par ailleurs, 6 cultures BNI répondante à ces critères ont été pré-identifiées par la DRIAAF : *le chanvre, le miscanthus, le tournesol, le sorgho, le soja et la luzerne* (nommées « cultures cibles » par la suite). L'étude a pu également intégrer d'autres cultures citées par les opérateurs économiques enquêtés.

2. METHODOLOGIE

2.1. DEROULE EN DEUX PHASES

L'étude s'est déroulée en 2 phases successives : une 1^e phase d'état des lieux pour identifier les filières BNI existantes et potentielles sur le territoire, suivie d'une 2^e phase de recommandations pour une politique régionale.

2.1.1 Phase 1 : Etat des lieux sur les cultures à bas niveau d'intrants sur la région Île-de-France

L'objectif de cette phase était de **caractériser les filières BNI du territoire et d'identifier les besoins pour leur développement.**

Le travail a cherché à réaliser un état des lieux des cultures et filières BNI existantes sur la région Ile-de-France et à identifier de potentielles filières émergentes et/ou en développement. Trois sources d'informations ont été mobilisées :

- › Etat de l'art des études de filières, avec un focus sur les filières BNI, déjà réalisées sur le territoire
- › Analyse de l'enquête auprès des agriculteurs réalisée par la DRIAAF au cours de l'été 2024
- › Entretiens semi-directifs auprès d'acteurs ressources et d'acteurs économiques

L'analyse et le rendu des résultats ont été réalisés à deux échelles : échelle géographique (Région et sous-territoires) et échelle des filières.

2.1.2 Phase 2 : Recommandations pour une politique régionale favorisant le développement des filières

L'objectif de cette phase était d'élaborer **des recommandations en cohérence avec les besoins des filières identifiées et les dispositifs existants**, pour une politique régionale favorisant le développement des filières identifiées en phase 1.

Le déroulé de cette phase s'est faite en trois étapes :

- Entretiens auprès d'acteurs financiers et analyse bibliographique afin de dresser un état des lieux des dispositifs financiers existants
- Analyse croisée des besoins identifiés par filière avec les dispositifs d'aide existants sur la région (Etat, Région, Agence de l'eau, ADEME et Conseils départementaux) dans le but d'identifier les « points noirs », soit les besoins non couverts à ce jour
- Elaboration des recommandations dans l'objectif de couvrir les besoins non couverts, et de compléter/consolider des besoins partiellement couverts et/ou stratégique

Le rendu des recommandations a été complété avec quelques retours d'expériences existants à l'échelle nationale.

2.2. LES ENTRETIENS REALISES

4 catégories d'acteurs ont été interrogées au cours des phases 1 et 2 :

- Les « **têtes de réseau** » : ces entretiens ont permis d'identifier les grandes orientations et les stratégies des filières à court, moyen et long terme ainsi que leurs besoins associés.
- Les **collectivités** : ces entretiens ont permis d'identifier les démarches d'animation agricole et d'animation « préservation de la ressource captages » en lien avec les filières BNI (filières concernées, freins au développement des filières, besoins)
- Les **acteurs économiques** : ces entretiens ont permis d'identifier plus finement les projets en cours et en réflexion sur le territoire, ainsi que les freins et besoins à l'émergence de celles-ci.
- Les **acteurs financiers** : ces entretiens ont permis d'identifier les différents dispositifs d'aides existants sur le territoire.

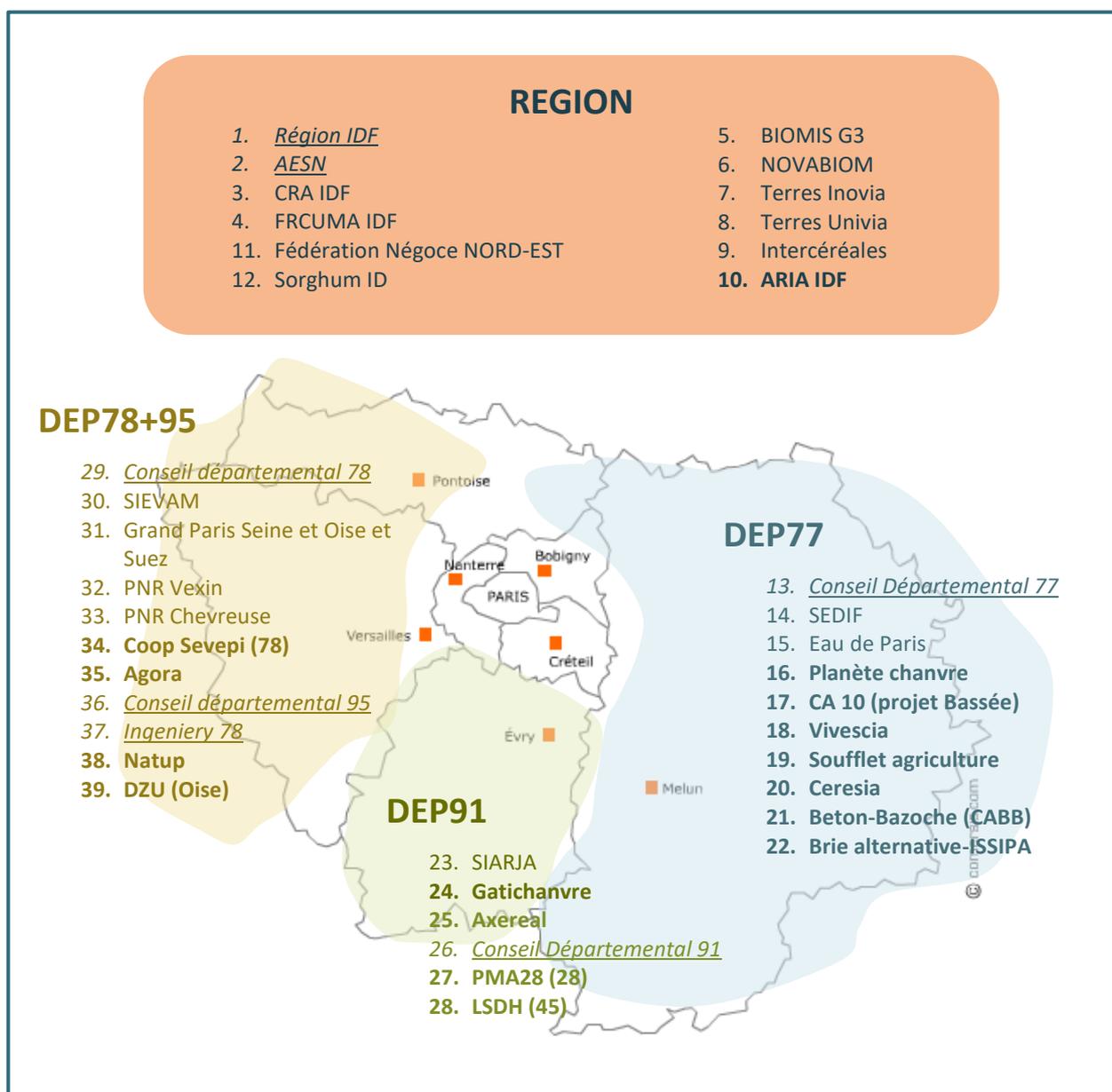


Figure 4 : Panel des acteurs enquêtés lors de l'étude.

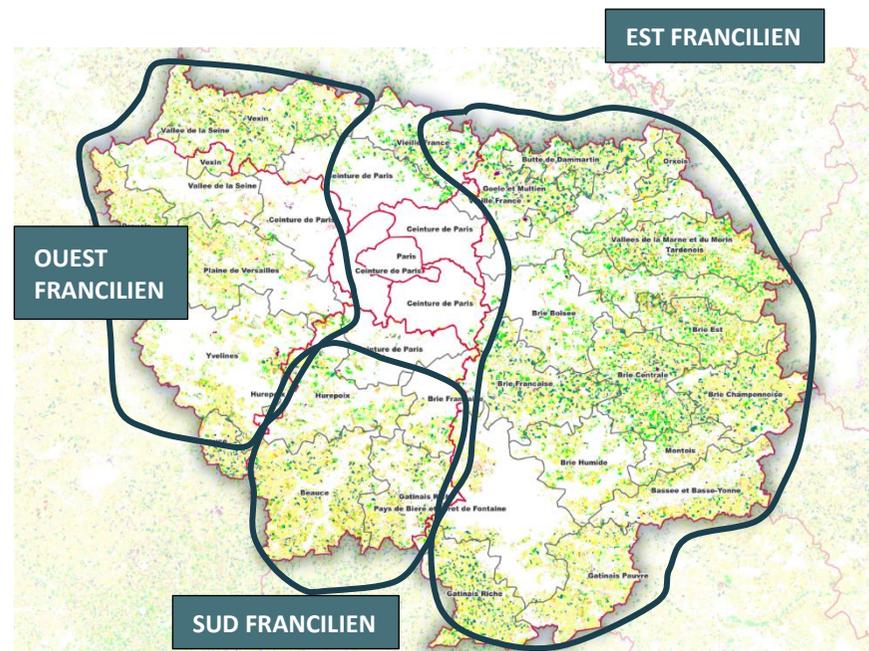
3. DIAGNOSTIC PAR SOUS-TERRITOIRE

Du fait des différences de systèmes d'exploitation et d'assolements, la région a été scindée en 3 sous-territoires :

- L'Ouest Francilien,
- L'Est Francilien,
- Et le Sud Francilien.

Tableau 1 : Caractéristiques générales des systèmes d'exploitation par sous-territoire.

SECTEUR	OUEST FRANCILIEN	EST FRANCILIEN	SUD FRANCILIEN
SAU totale	137 064 ha	368 685 ha	85 571 ha
SAU moyenne /EA	218 ha	142 ha	125 ha
Nombre d'EA	1 325	2 364	665
PBS Moyen	174 000€	212 000€	194 000€
% SAU en AB	6%	5%	11%



3.1. PRINCIPALES ROTATIONS ET ASSOLEMENTS PAR SOUS-TERRITOIRE

La rotation la plus répandue à l'échelle de la région est la **rotation blé/orge/colza**. Il s'agit de la rotation dominante dans la partie Sud Francilienne. Les cultures à forte valeur ajoutée telles que la production de champignons, légumes, fleurs et PPAM sont également très présentes dans la partie Sud.

La présence de **systèmes d'irrigation** dans la partie Est Francilienne permet de diversifier les rotations avec notamment la production de maïs et de betterave. Cette partie du territoire est également couverte par deux AOP fromagères : le Brie de Meaux et le Brie de Melun.

3.2.FOCUS SUR L'OUEST FRANCILIEN

Depuis 10 ans, certains opérateurs économiques ont **testé** de nouvelles cultures BNI mais ces essais se sont souvent **soldés par des échecs** et non reconduits pour diverses raisons (techniques et débouchés non porteurs).

Ce territoire est également proche d'opérateurs extérieurs à la région qui sont spécialisés dans le **chanvre** (Agrochanvre) et la **luzerne déshydratée** (UCDV, D.ZU).



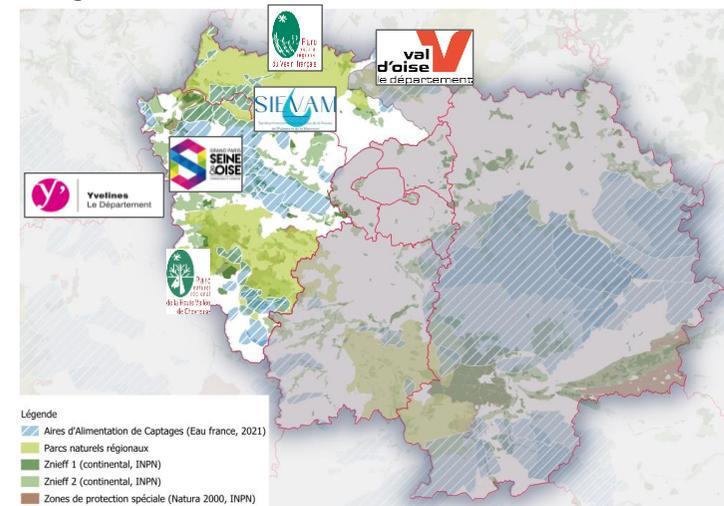
Les acteurs en gris sont ceux non enquêtés au cours de l'étude.

✓ Points forts identifiés sur ce territoire

- Production de cultures de « niche » : lentilles, miscanthus, fenugrec
- Volonté de développement de Planète Chanvre dans le Val d'Oise
- Problème de ray-grass dans les rotations blé-orge-colza

L'ensemble des 4 collectivités identifiées possède une animation agricole/eau et sont **dynamiques concernant la réflexion sur les filières agricoles** et notamment BNI.

Les départements des Yvelines et du Val d'Oise ne disposent pas de dispositifs de financement spécifique aux filières. Elles ont néanmoins des dispositifs de soutien à l'agriculture et aux débouchés via la restauration collective.



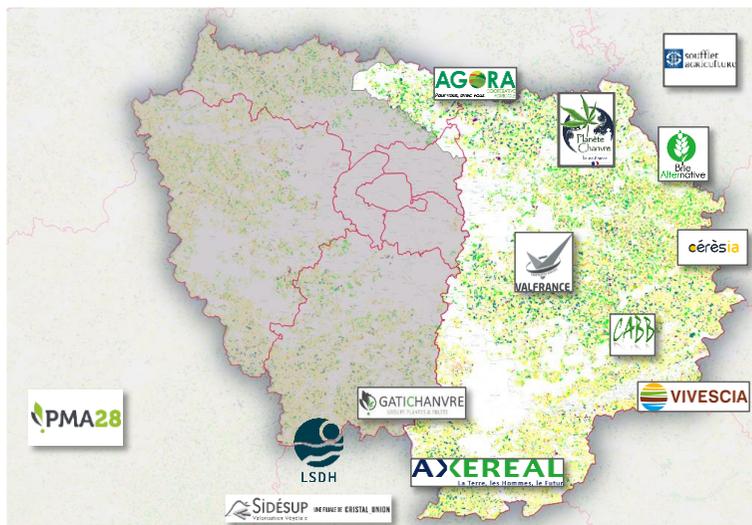
Tous les acteurs des collectivités identifiées ont été enquêtés au cours de l'étude.

✗ Points faibles identifiés sur ce territoire

- Nombreux tests cultures par les OS (organismes stockeurs) ayant conduit à des échecs
- Marchés orientés vers l'export
- Peu d'irrigation (3% de la SAU), ce qui limite le développement des cultures de printemps

3.3. FOCUS SUR L'EST FRANCILIEN

Les **opérateurs économiques sont nombreux** sur cette partie du territoire et certains sont de gros collecteurs, parfois limitrophe avec la Région Grand Est (Vivescia, Cérésia, Brie Alternative, Soufflet). Ces opérateurs peuvent donc disposer d'outils de transformation localisés ailleurs et pouvant bénéficier aux producteurs franciliens (ex. tritrateur de soja à Rethel). De plus, les **2 chanvrières franciliennes** collectent sur cette partie du territoire.



Les acteurs en gris sont ceux non enquêtés au cours de l'étude.



Points forts identifiés sur ce territoire



2 chanvrières en demande croissante



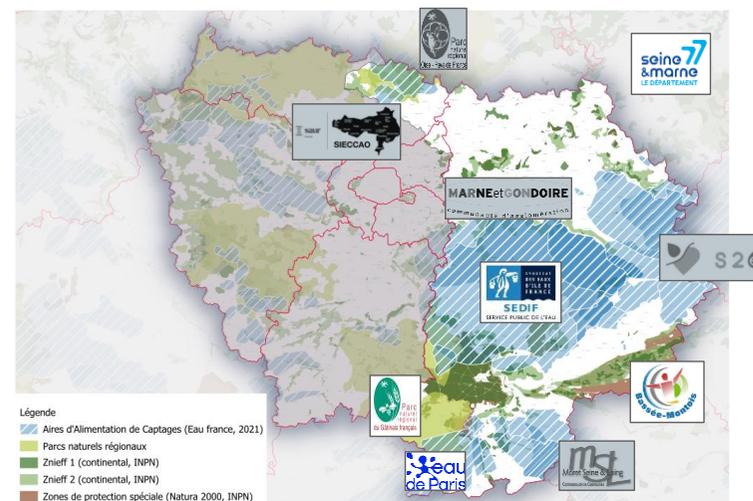
Collectivités investies dans les BNI ; Volonté de construire en biosourcé



Présence d'irrigation qui peut favoriser la diversification

Les collectivités gestionnaires d'eau potable sur cette partie du territoire délèguent principalement **l'animation captage à la Chambre d'agriculture**. Les liens semblent difficiles à tisser entre les territoires et les opérateurs économiques.

Le **département de la Seine-et-Marne** suit de près les démarches BNI sur les territoires et s'investit en finançant des études de faisabilité.



Les acteurs en gris sont ceux non enquêtés au cours de l'étude.



Points faibles identifiés sur ce territoire



OS peu à pas investis



Exploitations de grande taille

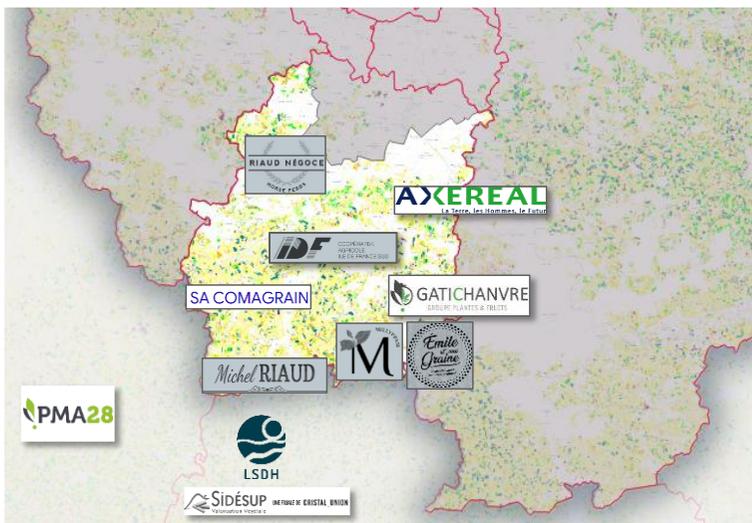


Assolement à forte valeur ajoutée (présence irrigation)

3.4. FOCUS SUR LE SUD FRANCILIEN

Ce territoire est principalement dominé par **Gatichanvre** et la **coopérative Sud Ile-De-France**. Par ailleurs de petits négociants et/ou **collectifs** d'agriculteurs se démarquent sur le territoire et favorise les BNI (herbe pour la filière équine, PPAM, AB etc).

La proximité du Loiret et de l'Eure-et-Loir, avec les opérateurs LSDH, SIDESUP et PMA28 peut être un atout, compte tenu de leurs besoins en **soja** et **PPAM**.



Les acteurs en gris sont ceux non enquêtés au cours de l'étude.



Points forts identifiés sur ce territoire



Collectivités investies dans les BNI et en lien avec les OPE



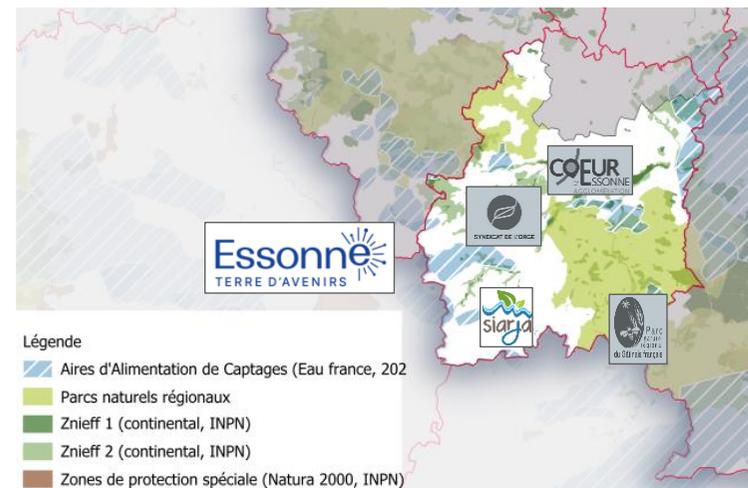
Une chanvrière qui s'agrandit



Des opportunités en AB

Le **Parc Naturel du Gâtinais** est très proactif dans le développement des filières BNI, en ayant notamment impulsé les **dynamiques** autour du chanvre et des PPAM. Le **SIARJA** a également déployé une stratégie agricole autour du développement de BNI.

Le **département de l'Essonne** supporte ces initiatives de territoire en finançant pour partie les projets BNI (études, investissement etc).



Les acteurs en gris sont ceux non enquêtés au cours de l'étude.



Points faibles identifiés sur ce territoire



Organisme de la collecte peu/pas investis (certains n'ont pas souhaité nous répondre)



Climat peu adapté aux cultures d'été

4. POTENTIEL DES FILIERES BNI SUR LA REGION

4.1. ETAT DES LIEUX DES FILIERES BNI SUR LA REGION

En 2023, environ 28 cultures de diversification tendant vers une réduction de l'utilisation d'intrants chimiques sont produites à l'échelle de la Région (hors légumes et fruits) (Figure 5). Cependant, la plupart de ces cultures ne sont pas BNI selon la définition de l'AESN. Les cultures pouvant être considérées comme BNI selon la définition de l'agence de l'eau (liste fermée), et produites en IDF sont : le **sainfoin**, la **luzerne**, les **prairies temporaires**, le **sarrasin**, le **taillis à courte rotation**, le **miscanthus**, et le **chanvre**.

Les cultures de diversification les plus produites sur la région (Figure 5) sont :

- Parmi les BNI de l'AESN : la luzerne, les prairies temporaires, le chanvre (BNI)
- Parmi les cultures de diversification tendant vers une diversification des intrants : le soja et le tournesol (culture qui tend une réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques)
- Autres cultures de diversification : le pois (qui peut avoir recours à plusieurs traitements phytosanitaires au cours de la campagne culturale)

Les surfaces emblavées en **tournesol**, **pois**, **luzerne** et **prairies temporaires** sont en croissance forte depuis 2019 (Figure 6).

A l'inverse, les surfaces en **avoine** et **chanvre** ont diminué de 2019 à 2023. La baisse des surfaces en chanvre est principalement due à des difficultés rencontrées par la coopérative Gatichanvre, engendrant une perte d'une partie de ses adhérents avant que la coopérative ne soit reprise et la filière relancée lors de la campagne 2023/2024.

Enfin, l'analyse de l'évolution des surfaces en valeurs relatives, c'est-à-dire au regard du pourcentage d'augmentation de la culture entre 2019 et 2023, indique que les cultures du **seigle**, de **sorgho**, de **millet** et de **noisettes** ont connu un développement significatif compte-tenu de l'échelle de leur production (Figure 7). Les noisettes ont principalement été développées par un collectif d'agriculteurs de Seine-et-Marne (NOXI FRUITS) et le sorgho avait été expérimenté par NATUP ces dernières années.

L'évolution des surfaces et/ou le maintien de la production actuelle son notamment tirés par les filières bio, en particulier pour les cultures suivantes (Figure 8) :

- la luzerne (82% SAU en AB),
- le soja (67% SAU en AB),
- la lentille (62% SAU en AB),
- le pois chiche (68% SAU en AB),
- l'épeautre (82% SAU en AB),
- et le sarrasin (57% SAU en AB).



Figure 5 : Evolution de la SAU cumulée en BNI de 2019 à 2023 sur quatre départements agricoles de la Région IDF.

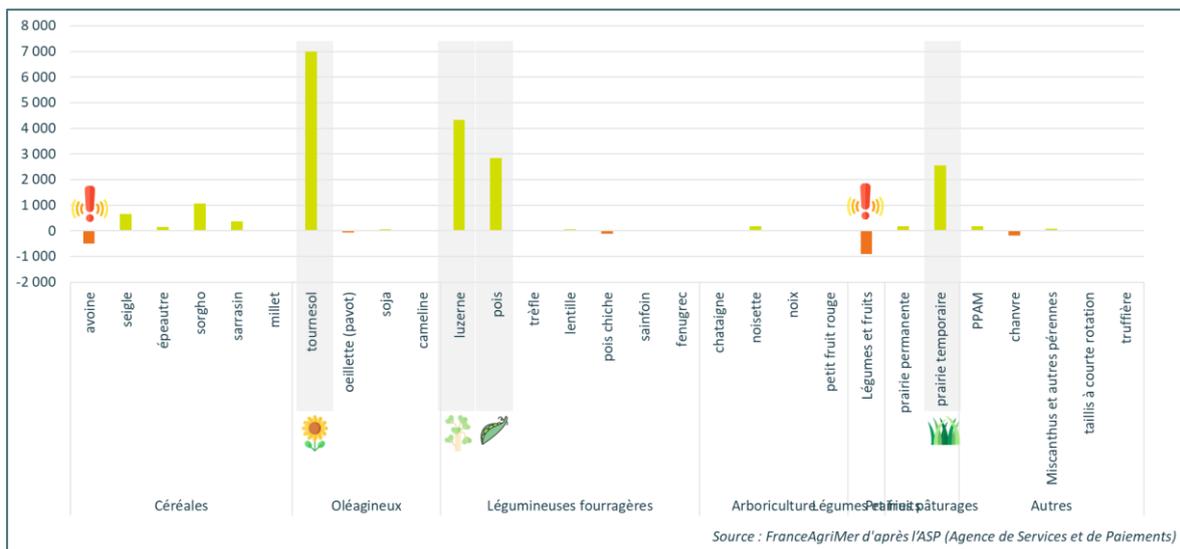


Figure 6 : Evolution des surfaces en BNI en valeurs absolues entre 2019 et 2023 (en ha).

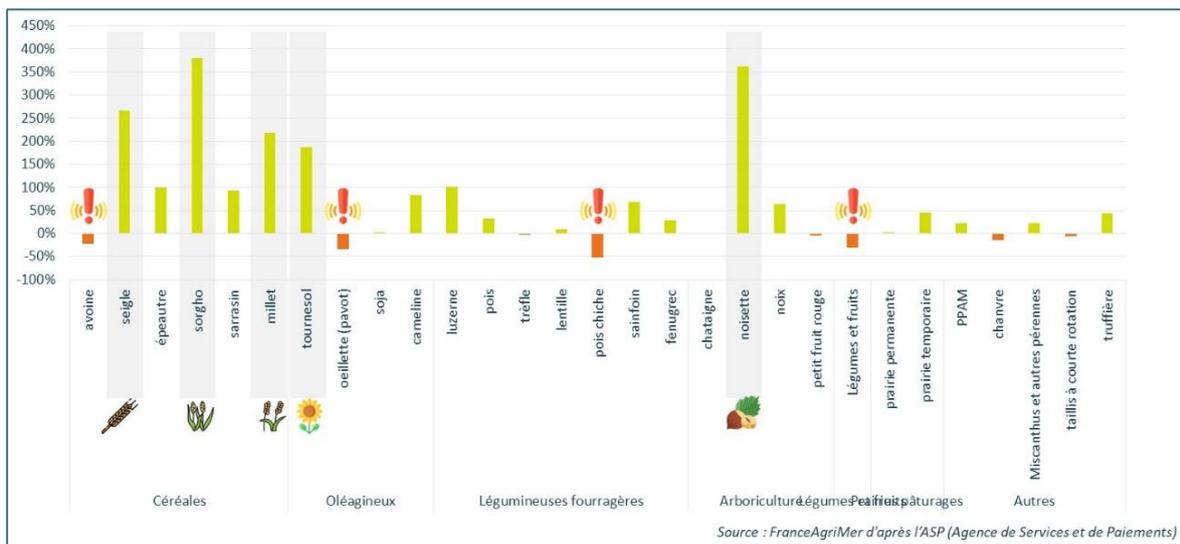


Figure 7 : Evolution des surfaces en BNI en valeurs relatives entre 2019 et 2023 (en % d'augmentation).



Figure 8 : Poids de la SAU en AB pour chaque culture BNI produite en IDF.

4.2. RETOUR SUR L'ENQUETE AGRICOLE

4.2.1 Méthodologie

Le questionnaire à destination des agriculteurs a été élaboré par la DRIAAF, et envoyés à 1000 exploitants de la Région Ile-de-France. Il était ciblé sur les freins économiques et agronomiques au développement des 6 principales cultures cibles : le chanvre, le miscanthus, la luzerne, le soja, le tournesol et le sorgho. Une dernière question plus ouverte permettait aux agriculteurs de lister les autres cultures BNI qu'ils cultivaient ainsi que les freins associés.

4.2.2 Profil des répondants

Les **39 répondants** à l'enquête sont répartis de façon représentative sur le territoire (Figure 9) et 6 d'entre eux sont en **agriculture biologique (15%)**. La moitié provient de Seine-et-Marne, ce qui est représentatif de la répartition régionale. La part des exploitants du Val d'Oise est sous-représentée, et compensée par des exploitants dont le siège est à l'extérieur de l'IDF. En effet, environ 10% des répondants ont leur siège d'exploitation en dehors de la Région, dans l'Aube (10) ou l'Eure-et-Loir (28).

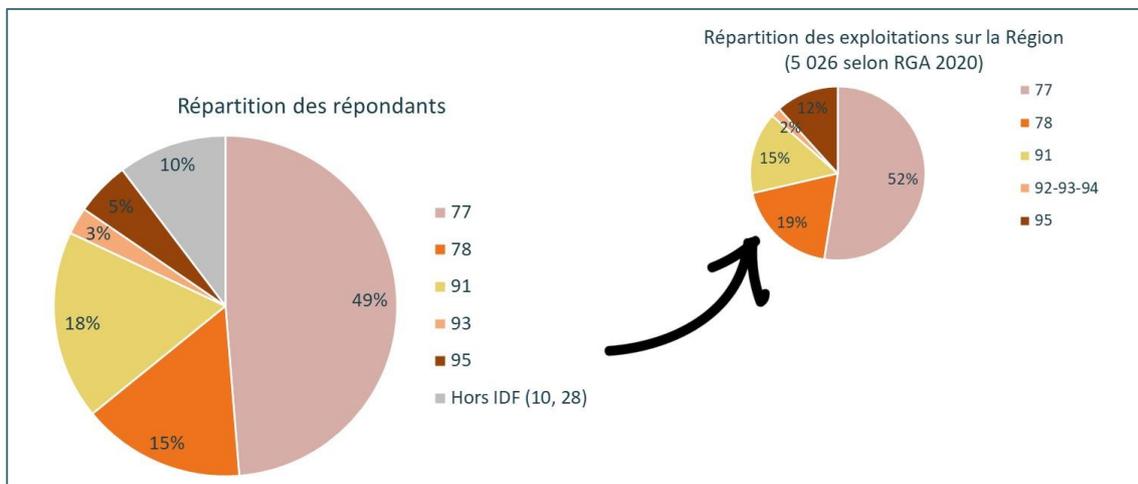


Figure 9 : Répartition des agriculteurs répondants (39/1000), et de l'ensemble des agriculteurs au sein de la Région IDF.

4.2.3 Les BNI actuellement produites

Sur les 39 répondants, **26 d'entre eux produisent au moins une des 6 cultures cibles**, dont 5 producteurs en AB.

Le **tournesol** et la **luzerne** sont les cultures les plus produites (Figure 10). Le **soja** est la culture la plus produite par les producteurs en AB (5 sur 7), montrant que le principal débouché actuel pour cette culture est en AB.

Enfin, 14 agriculteurs (36%) ont indiqué cultiver d'autres cultures considérées comme « BNI », que sont : **pois, lavande, lin, féverole, maïs, cameline, sarrasin** et **vesce**. Cela illustre la diversification déjà existante dans les rotations, bien que toutes les cultures évoquées ne soient pas définies comme BNI si l'on considère les niveaux des traitements phytosanitaires. Ainsi, en considérant uniquement le sarrasin, la vesce et la cameline, seuls 3 agriculteurs produisent d'autres BNI que les 6 cultures cibles.

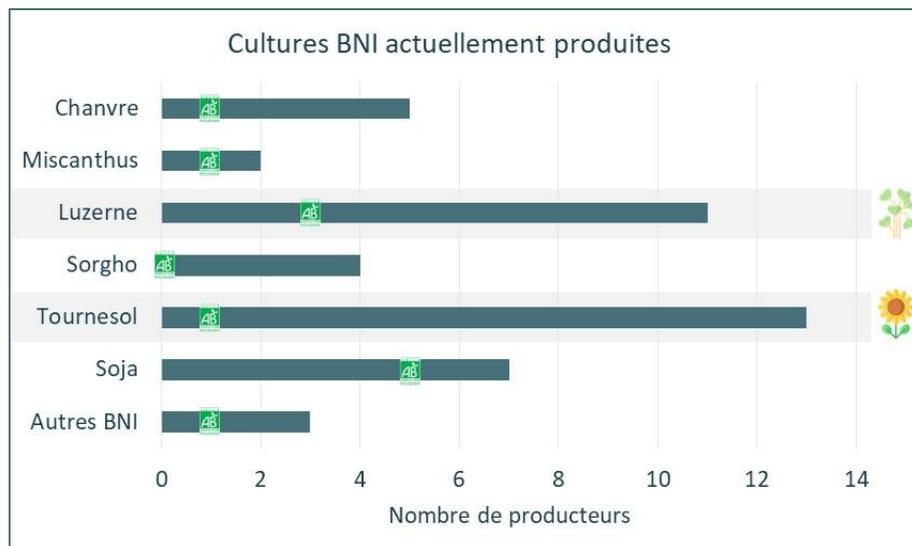


Figure 10 : Nombre de producteurs répondants au questionnaire produisant des BNI.

4.2.4 Freins à la production évoqués par les producteurs

Le principal frein évoqué par les répondants est le **revenu peu attractif de ces cultures** (Figure 11), pour chacune des cultures. Le second frein évoqué principalement par les non-producteurs concerne le **manque de débouchés**.

Pour le soja, les répondants s'accordent sur le fait que le climat francilien soit peu propice à sa production, et sur un problème des ravageurs au semis (oiseaux). Ce problème de ravageurs est également souligné pour la culture du tournesol. Enfin, pour le tournesol et le sorgho, les producteurs évoquent également l'irrégularité des rendements, en lien avec les conditions climatiques aléatoires et différentes d'une campagne à l'autre. Enfin, pour les deux cultures de type biomasse (chanvre et miscanthus), le problème de stockage de la matière récoltée se pose.

Tous ces freins sont évoqués de la même manière par les producteurs AB et conventionnels.

						
	5 producteurs ▪ Revenu ▪ Semis/préparation du sol ▪ Stockage paille	2 producteurs ▪ Revenu ▪ Stockage ▪ Pérennité culture (20 ans)	11 producteurs ▪ Revenu ▪ Débouchés ▪ Planning de coupe de l'usine	13 producteurs ▪ Oiseaux ▪ Revenu ▪ Rdt aléatoire ▪ Désherbage sans S-méto	7 producteurs ▪ Oiseaux ▪ Besoin en eau ▪ Climat peu adapté	4 producteurs ▪ Pérennité des marchés ▪ Rdt aléatoire
	34 exploitants ▪ Revenu ▪ Stockage paille ▪ Débouchés à proximité ▪ Matériel récolte	37 exploitants ▪ Débouchés ▪ Pérennité culture (20 ans) ▪ Implantation onéreuse	28 exploitants ▪ Débouchés – usine de deshy éloignée	26 exploitants ▪ Oiseaux ▪ Revenu	32 exploitants ▪ Climat peu adapté ▪ Revenu ▪ Débouchés ▪ Récolte difficile ▪ Oiseaux	35 exploitants ▪ Manque de débouchés ▪ Récolte tardive

Source : Enquête sur les cultures BNI menées par la DRIAAF en 2024

Figure 11 : Liste des freins évoqués à la production des 6 cultures BNI cibles par les répondants au questionnaire.

4.3. BNI IDENTIFIEES PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les enquêtes auprès de différents acteurs de territoire ont permis de mettre en avant les cultures BNI actuellement produites sur le territoire et à futur potentiel de production (Figure 12). Ces cultures ont été classées en fonction de leur caractère BNI : système non BNI, système qui tend vers la réduction d'intrants et système BNI.

Parmi les 6 cultures cibles, 3 ont été identifiés comme à potentiel de développement à court terme :

- La **luzerne** : présente un potentiel pour le secteur de l'élevage, dont l'ensemble des collectivités ont pour ambition de préserver à l'échelle de la Région. L'intégration de la luzerne dans la ration des bovins laits pour les AOP Brie de Meaux et de Melun est également possible et peu mise en œuvre par les éleveurs actuellement.
- Le **chanvre** : les deux chanvrières de la Région ont pour objectif de doubler leurs surfaces d'ici 2029, soit une recherche d'environ 1700 ha.
- Le **soja** : présente un potentiel pour le secteur de l'élevage avec un acteur extérieur au territoire (Vivescia) qui vient de développer un outil de trituration dans les Ardennes ; et pour le secteur de l'alimentation humaine avec la laiterie présente dans le Loiret (LSDH) bien que les volumes demandés soient faibles.

D'autres cultures BNI ont été évoquées par les acteurs de territoire, avec un potentiel de développement à plus ou moins court terme :

- Besoins évoqués par des OS : **lentille** (SOUFFLET, négoce ISSIPA), **PPAM** (recherche de chardon-marie pour PMA28), **avoine** (pour du lait d'avoine avec LSDH, sourcing français)
- Besoins évoqués par des IAA : **pois chiche** (industriel leader sur le marché du houmous, cherche à se sourcer en IDF), **sarrasin** (sourcing IDF pour une petite IAA)
- Autres dynamiques en cours sur le territoire (collectivités, groupements d'agriculteurs), demandant peu voire pas de volumes : **cameline**, **céréales secondaires**, **noisettes**
- Dynamique possible avec la restauration collective et les PAT, représentant peu de volumes recherchés : **pois chiche** et **lentille**

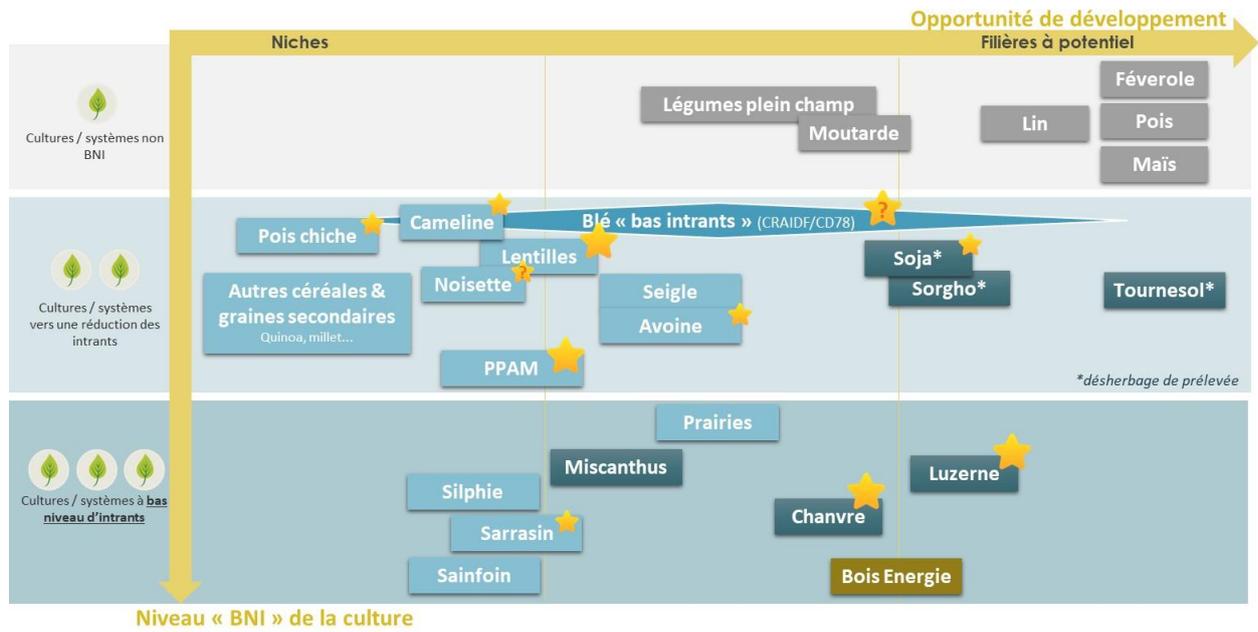


Figure 12 : Représentation des BNI évoquées par les acteurs de la Région selon leur intérêt environnemental et leur opportunité de développement.

Les étoiles ont été ajoutées pour les cultures où une demande de développement des surfaces à court terme a été identifié. La taille de l'étoile est représentative des surfaces recherchées/à potentiel de développement.

5. DYNAMIQUES ET BESOINS RECENSES DES FILIERES BNI

5.1. MONOGRAPHIES DES 6 FILIERES CIBLES

Pour chacune des filières, sont indiqués :

- La SAU en IDF en 2023 et le pourcentage en AB
- Les atouts/opportunités ainsi que les faiblesses/menaces évoqués par les acteurs enquêtés
- Les projets identifiés : les projets déjà financés et existants (*en italique*) et les projets en réflexion ou en cours de déploiement
- Des cartes de la répartition des surfaces en IDF
- Un graphique d'évolution des surfaces de 2017 à 2023 à l'échelle des départements IDF

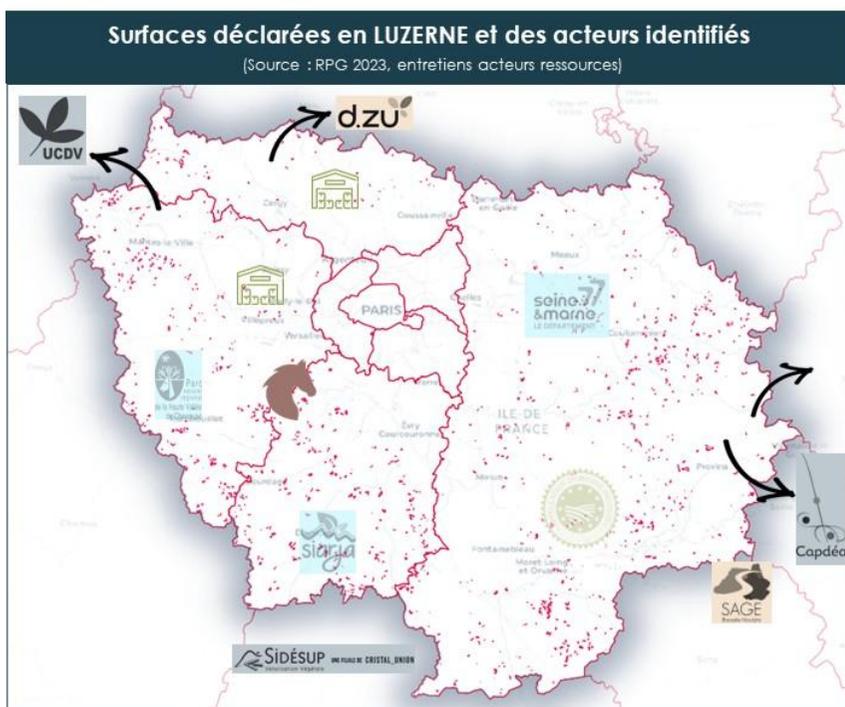
5.1.1 La luzerne

	France	Région	Seine-et-Marne	Yvelines	Essones	Val d'Oise
Surfaces 2023	462 855 ha	8 586 ha	4 211 ha	1 803 ha	2 212 ha	353 ha
Evolution sur 5 ans	+21%	+102%	+139%	+64%	+90%	+56%

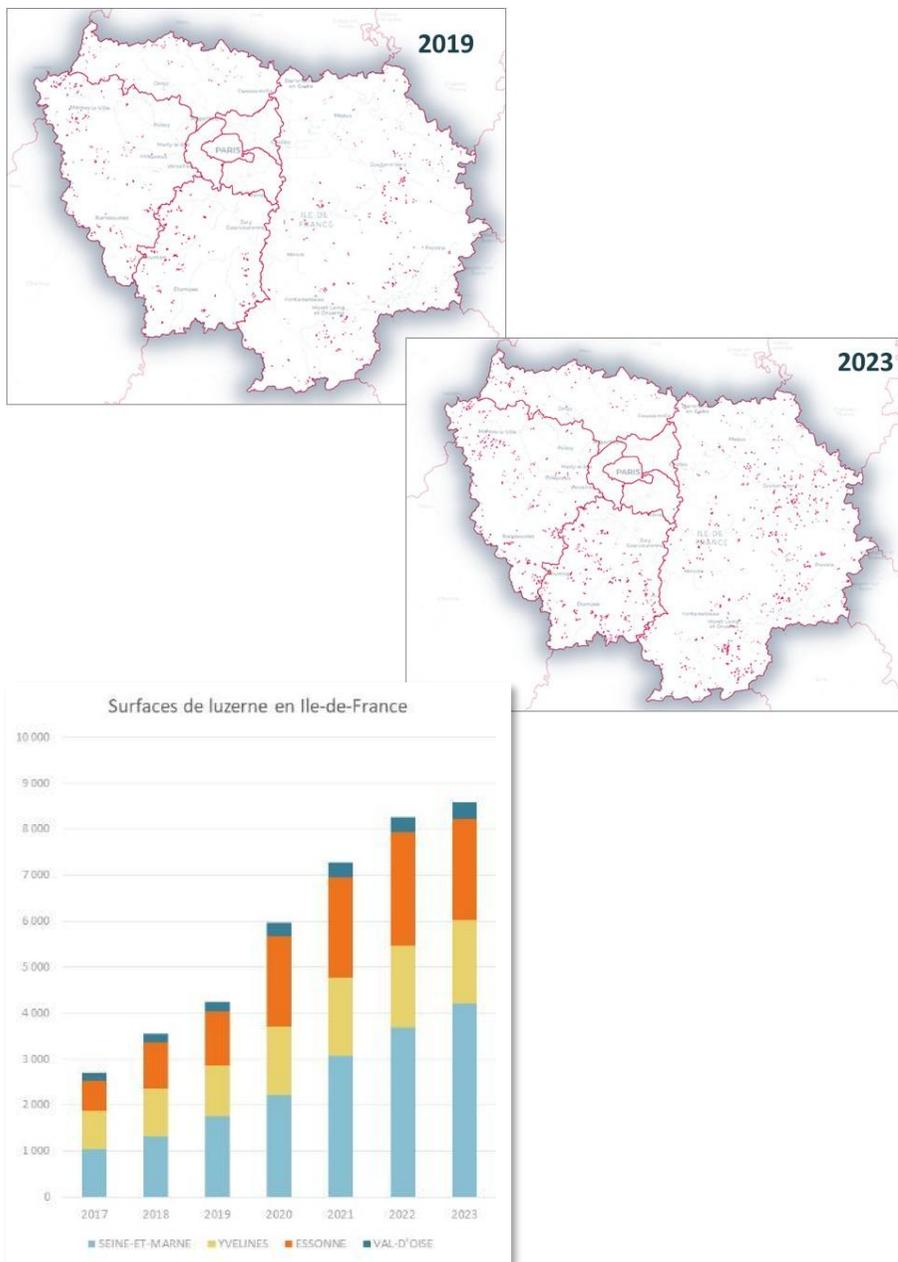
Surfaces départementales (sources: FranceAgnMer)



82%
des surfaces sont
bio en 2022



👉 Atouts - Opportunités	👉 Faiblesses - Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Intérêt agronomique, casse les cycles des adventices (Ray Grass), recherché en AB Culture compatible avec le territoire Possibilité de valorisation auprès d'UCDV (mais nécessite un ilot de producteurs) Potential de marché pour une filière foin équin de qualité (cf. Structuration en Chevreuse) Volonté des territoires de maintenir l'élevage (plan, soutien, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessite des outils peu présents en système céréalier Marge brute jugée parfois insuffisante Bassin de consommation (élevage) externe au territoire Présence et développement de déshy externes au territoire
Projets identifiés	
<ul style="list-style-type: none"> Aide pour un hangar de stockage de foin (G. BREUCQ, 78) - 2023 Aide pour un séchage fourrager en grange (EARL DE LA POMMERAIE, 95) – 2016 Projet d'unité de déshy (Alpha Protéines – DZU industrie, dans l'Oise) Projet de filière de valorisation pour la filière équine (Chevreuse : Sud 78, Ouest 91) Projet unité de déshy dans la Marne (vers Epernay), mais proche Seine-et-Marne (Brie) Accompagnement à l'évolution du cahier des charges de l'AOP Brie de Meaux (ration >60% herbe) Projet séchoir en Bassée Montois conditionné à l'émergence d'une filière matériau biosourcé à l'herbe. 	



- **Etat des lieux initial**

Depuis 2020, les surfaces de luzerne sont **en augmentation** sur l'ensemble de la région, et notamment sur le département de Seine-et-Marne, principalement en **AB** (82% de la SAU totale). Le développement de l'agriculture biologique ces dernières années a certainement accentué le développement de la luzerne, culture agronomiquement très intéressante pour ces systèmes pour la gestion de l'azote et de la pression des adventices.

Ce développement est également en partie lié aux besoins des **usines de déshydratation** extérieures au territoire.

- **Perspectives**

En termes de perspectives, certaines collectivités locales (Région, Départements, Parcs, Syndicats ou Communautés de Communes) ont la volonté de **préserver l'élevage** sur le territoire. Ce portage politique pourrait faciliter le développement de cette culture.

Par ailleurs, le développement dans l'Est francilien pourrait se faire en lien avec **les AOP Brie de Meaux et de Melun**, qui ont déjà pu bénéficier d'aides dans le Grand Est (*AMI Filières favorables à la ressource en eau en Grand Est*) pour accompagner techniquement les agriculteurs à s'adapter à l'évolution du cahier des charges qui a eu lieu en 2018 et qui prône plus d'herbe et/ou luzerne dans les rations.

Sur la partie Ouest francilienne, des synergies peuvent être réalisées avec l'**UCDV** (dans l'Eure) si les agriculteurs se regroupent en « **îlots de production** » afin de centraliser assez de volumes.

Enfin, des filières plus locales sont déjà en place dans le 78 et le 91, notamment pour le **marché équin**. Ces débouchés pourraient être renforcés en favorisant la mise en relation entre producteurs et acheteurs.

Cependant, afin de dynamiser l'autoconsommation par les éleveurs ou pour le marché équin, il pourra être nécessaire de s'équiper en outil de séchage (cf. les 2 projets de stockage/séchage de 2016 et 2023).

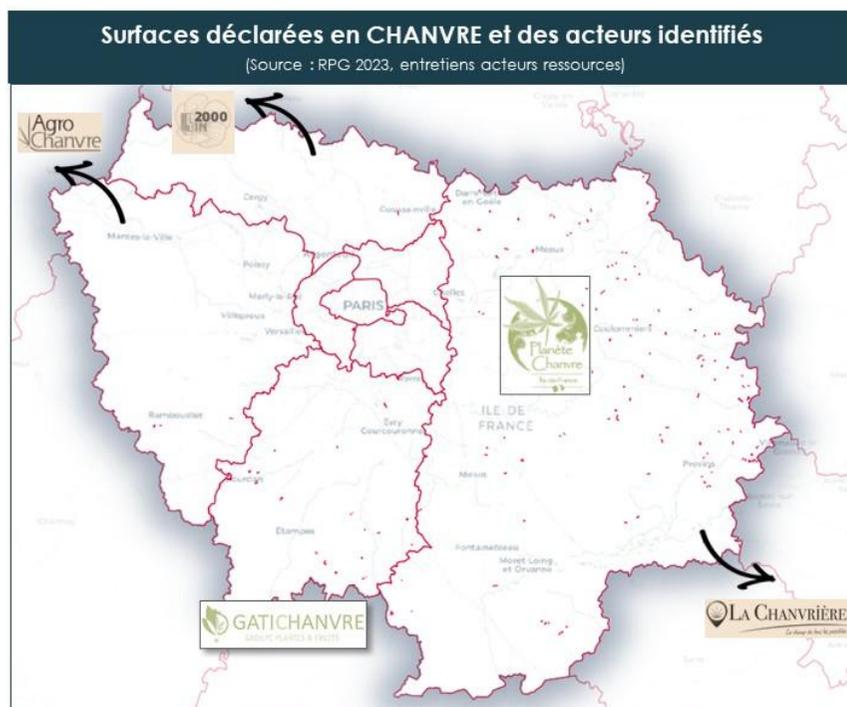
5.1.2 Le chanvre

	France	Région	Seine-et-Marne	Yvelines	Essones	Val d'Oise
Surfaces 2023	19 805 ha	1 191 ha	984 ha	22 ha	175 ha	10 ha
Evolution sur 5 ans	+35%	-13%	-1%	-57%	-46%	-

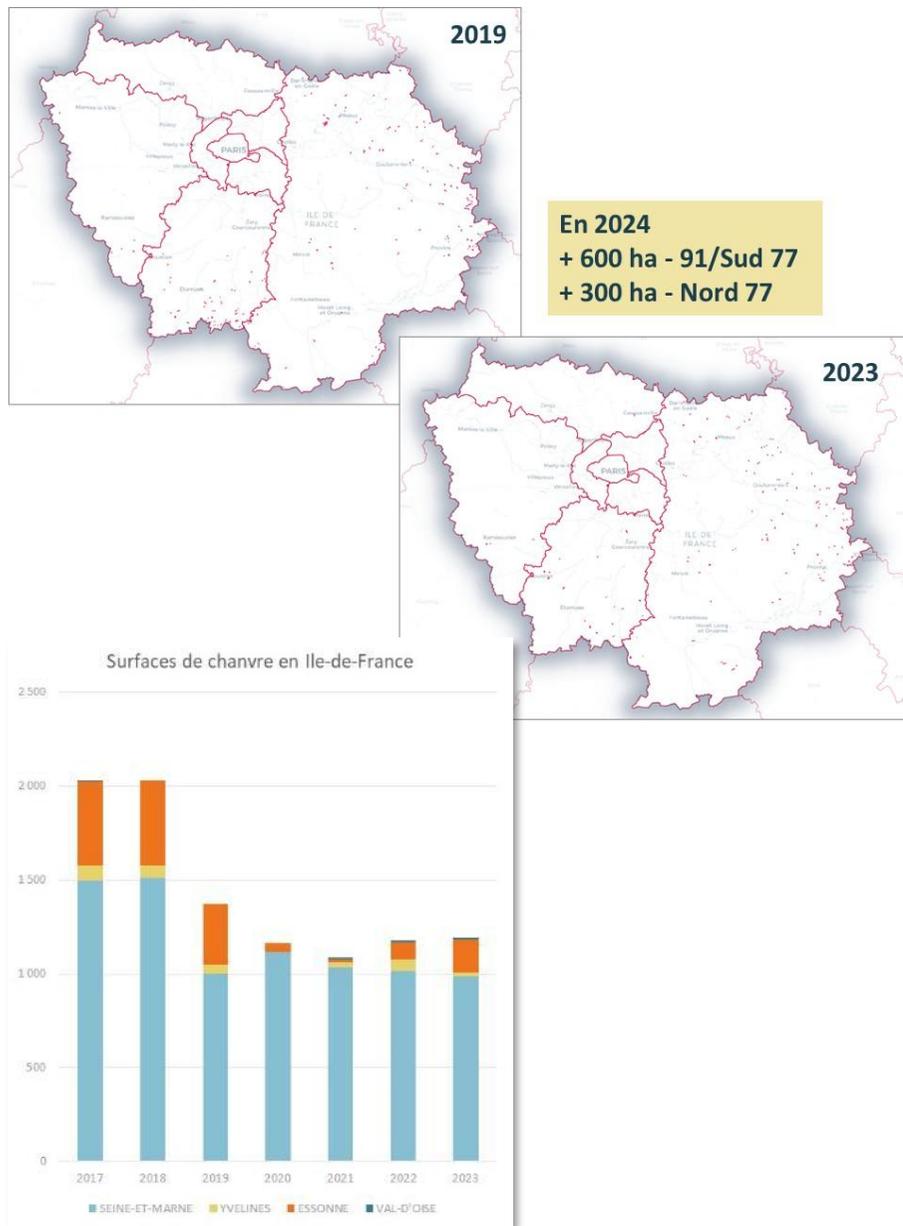
Surfaces départementales (sources: FranceAgriMer)



25%
des surfaces sont
bio en 2022



👉 Atouts - Opportunités	💡 Faiblesses - Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de 1300 ha d'ici 2029 (Planète Chanvre) et expansion dans le Val d'Oise • Recherche de 400 ha Sud Seine et Marne /Essonne d'ici 2027 (Gatichanvre) → Un besoin minimum de 2000 ha pour que les 2 chanvrières soient pérennes • Politique de construction en matériaux biosourcés (DEP77, Eau de Paris) • Planète chanvre peut collecter dans toute a région si bassin de production autonome 	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage paille à la ferme • Marge faible – peu rémunérateur (coût semences puis récolte/pressage) • Besoin d'ilot de producteurs pour faire déplacer les outils de récolte/pressage • Récolte complexe • Absence de débouchés dans l'Ouest • Délai d'obtention des ATEX etc. pour le bâtiment MAIS marché de l'immobilier particulier en baisse
Projets identifiés	
<ul style="list-style-type: none"> • Unité de défibrage + outils de triage, séchage, stockage du chènevis – Gatichanvre (2017) • Outils de triage, séchage, stockage pour la graine de chanvre – Planète Chanvre (2019) • Foncier + nouvelle unité de défibrage – Planète Chanvre (2022) → opérationnel 2026 • Construction unité valorisation poussière + transformation chènevis – Gatichanvre (2023) • Valorisation poussière de chanvre et graines de chanvre décortiqué (Gatichanvre) (moyen terme) 	



- **Etat des lieux initial**

Entre 2018 et 2019, le chanvre a connu une perte de surfaces sur le département de Seine-et-Marne, dû à l'arrêt de l'activité de **Gatichanvre** en octobre 2019, avant sa **reprise en 2021 par le groupe Plantes et Fruits** (Eure-et-Loir). Selon le nouveau repreneur, les anciens agriculteurs n'ont pas souhaité recontractualiser leur production de chanvre, mais de nouveaux agriculteurs ont intégré la filière, permettant un rebond de 600 ha implantés en 2024.

Les **deux chanvrières** de la Région sont soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau, notamment pour l'investissement dans des outils de triage, séchage, stockage du chanvre et de transformation (défilage, chènevis). Le département de l'Essonne soutient aussi activement la filière en finançant des outils et études, mais également en aidant des particuliers qui utilisent des matériaux biosourcés en chanvre pour leur construction (mur béton, isolation).

- **Perspectives**

La filière au niveau national est en **pleine expansion**, avec un objectif de doublement des surfaces d'ici 2030, pour atteindre plus de 40 000 ha.

En IDF, les chanvrières prévoient un **besoin de + 1 700 ha d'ici 2029**. Planète Chanvre vient juste d'investir pour agrandir la chanvrière et souhaite se développer sur le Val d'Oise pour alimenter l'usine. Ils se disent prêts à collecter dans l'ensemble de la Région si les agriculteurs se regroupent en « **îlots de production** » afin de centraliser assez de volumes (impliquant leur autonomie pour la récolte du chanvre, poste coûteux actuellement car celui-ci nécessite un matériel adapté). La filière fait par ailleurs état d'un besoin de formation et de personnel qualifié pour la récolte notamment.

Enfin, certaines collectivités réfléchissent à mettre en place des politiques de construction en matériaux biosourcés afin de dynamiser les débouchés pour cette filière (CD77, Eau de Paris).

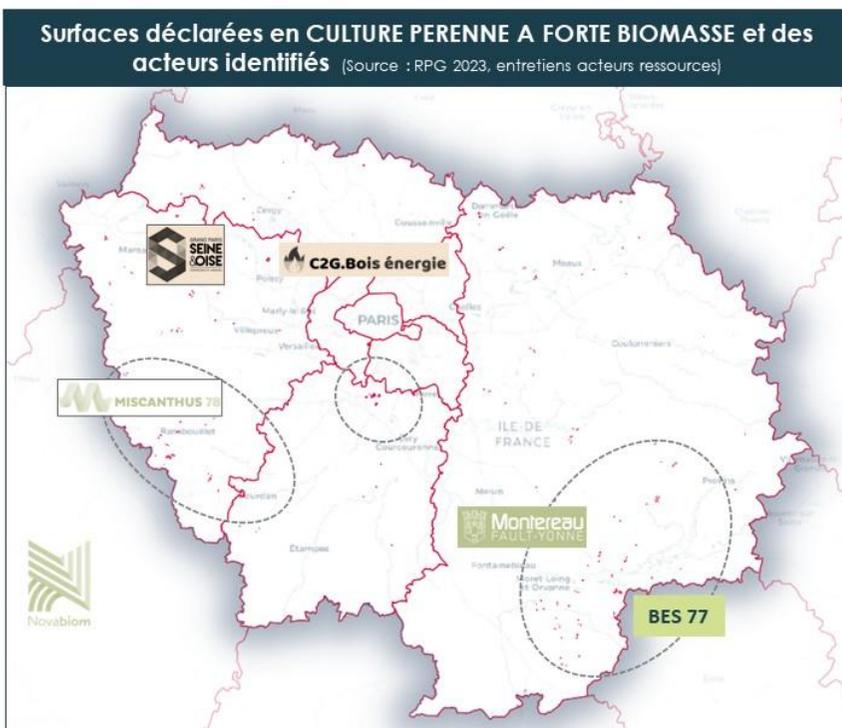
5.1.3 Le miscanthus

	France	Région	Seine-et-Marne	Yvelines	Essones	Val d'Oise
Surfaces 2022	9 654 ha	366 ha	160 ha	89 ha	77 ha	41 ha
Evolution sur 5 ans	+78%	+7%	-10%	+54%	-1%	+34%

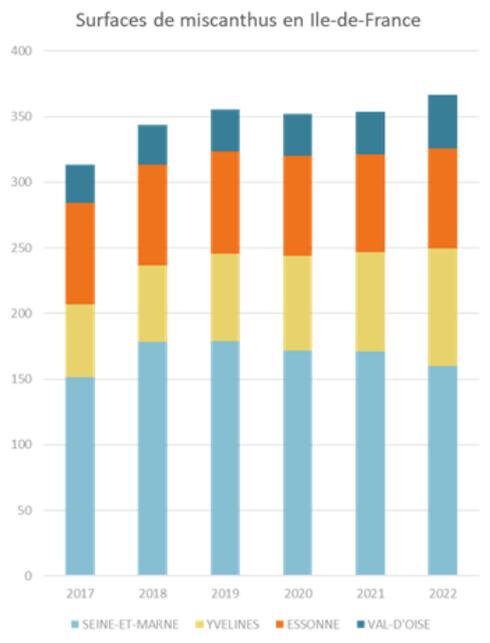
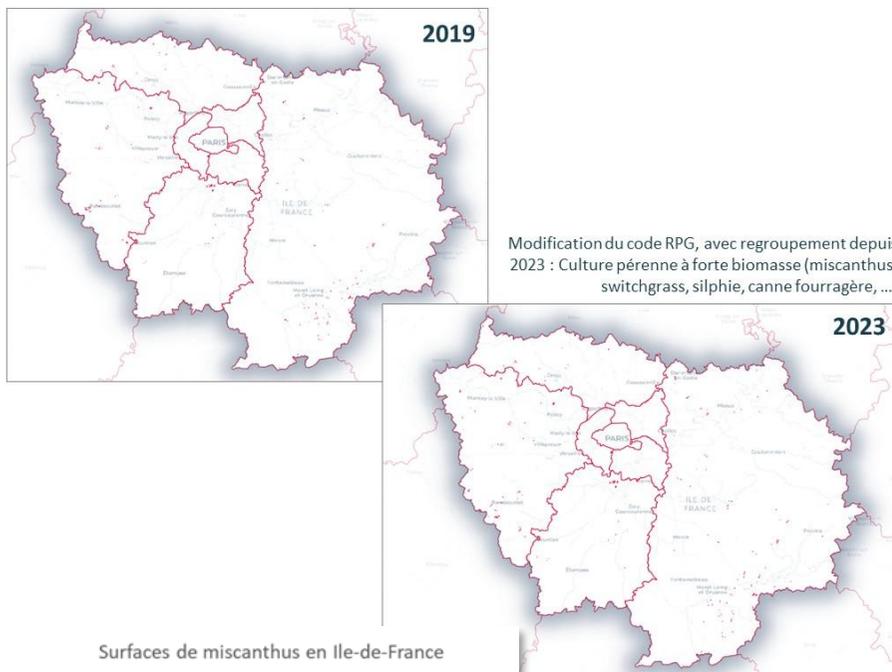
Surfaces départementales (sources: FranceAgriMer)



6%
des surfaces sont
bio en 2022



👉 Atouts - Opportunités	👎 Faiblesses - Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'interventions, récolte fin d'hiver • Une possibilité de diversification sur quelques ha • Politique de réduction des GES : chaudières biomasse polycombustible (collectivités, collèges, lycées, hôpitaux) • Axereal pourrait être intéressé si besoin de collecter/structurer 	<ul style="list-style-type: none"> • Culture non alimentaire, qui mobilise la parcelle sur un temps long • Prise de risque lors de l'implantation et trésorerie nécessaire (limité si aide) • Stockage à anticiper • Peu dense donc coûts logistiques élevés, et nécessité de débouchés proches • Débouchés à développer/prospector
Projets identifiés	
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau de chaleur de la commune de Montereau Fault-Yonne (77) (2012) • Paillage collectivités du 78 : Miscanthus 78 (2009) et Maule miscanthus • Projet de la « Maison en Herbe » à Herbeville (78) (à venir) • Projet de granulés bois+miscanthus avec C2G.Bois et SARL MISCANBOIS-ENERGIE (78) • Projet de chaudière polycombustible sur le territoire du GPSEO (réflexion) • Potentiels débouchés industriels avec Renault sur le territoire du GPSEO (long terme) 	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">REX</div>	



- **Etat des lieux initial**

Les surfaces en miscanthus sont en légère augmentation sur les départements du Val d'Oise et des Yvelines.

Deux filières, issues d'un partenariat producteurs/collectivités, se distinguent sur la Région :

- › **Filière paillage dans le 78** : utilisation du miscanthus pour pailler les massifs et espaces verts des collectivités
- › **Filière énergie avec la commune de Montereau Fault-Yonne** : environ 40 ha de miscanthus permettant d'alimenter le réseau de chaleur de la commune

- **Perspectives**

A l'échelle nationale, le miscanthus fait l'objet d'un développement sur plusieurs créneaux de valorisation.

La filière « **paillage horticole** » est particulièrement dynamique et pourrait permettre de renforcer cette production localement par le développement d'une vente auprès de pépiniéristes, horticulteurs de la Région, voire d'agro-fournisseurs.

La filière « **énergie** » pourrait être promue via les politiques de réduction des gaz à effet de serre des collectivités, en portant à connaissance l'existence des chaudières biomasse polycombustibles, peu connues aujourd'hui. Pour autant, un projet est en cours de réflexion par le GPSEO.

Enfin, compte tenu du nombre d'établissements équestres sur le territoire, la filière **litière animale** pourrait aussi être promue, notamment en s'appuyant sur les centres utilisant depuis de plusieurs années cette litière.

La Région présente un potentiel de développement pour le miscanthus au travers de ces 3 filières distinctes, mais toutes encore partiellement méconnues de leur cible d'acheteurs. Il semblerait pertinent de dynamiser l'aval afin de renforcer la demande pour ce produit local.

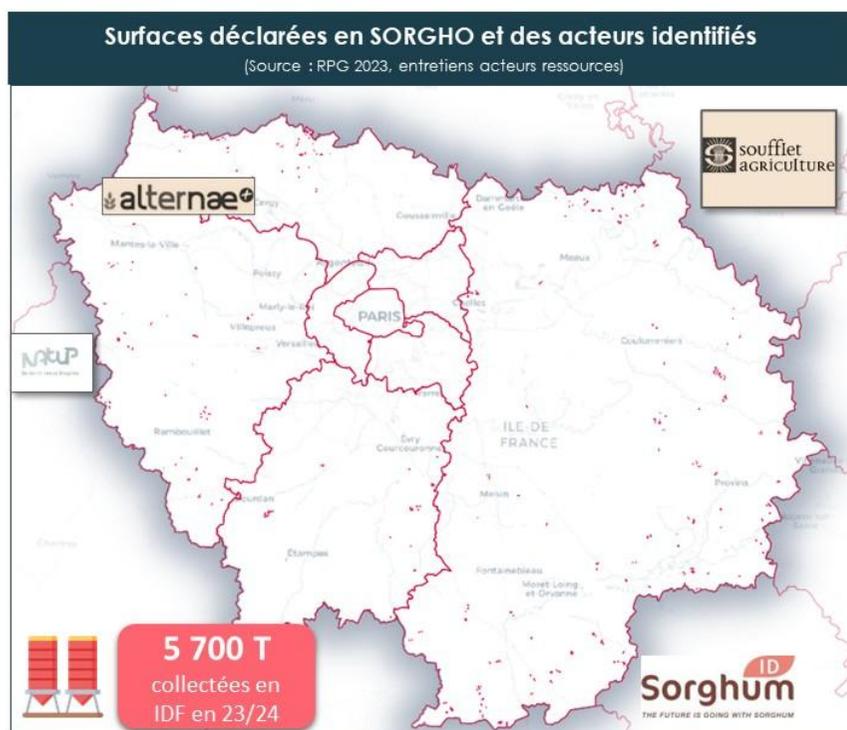
5.1.4 Le sorgho

	France	Région	Seine-et-Marne	Yvelines	Essones	Val d'Oise
Surfaces 2023	88 185 ha	1 350 ha	930 ha	234 ha	80 ha	106 ha
Evolution sur 5 ans	+3%	+381%	+327%	+631%	+491%	+507%

Surfaces départementales (sources: FranceAgriMer)



4%
des surfaces sont
bio en 2022



👉 Atouts - Opportunités

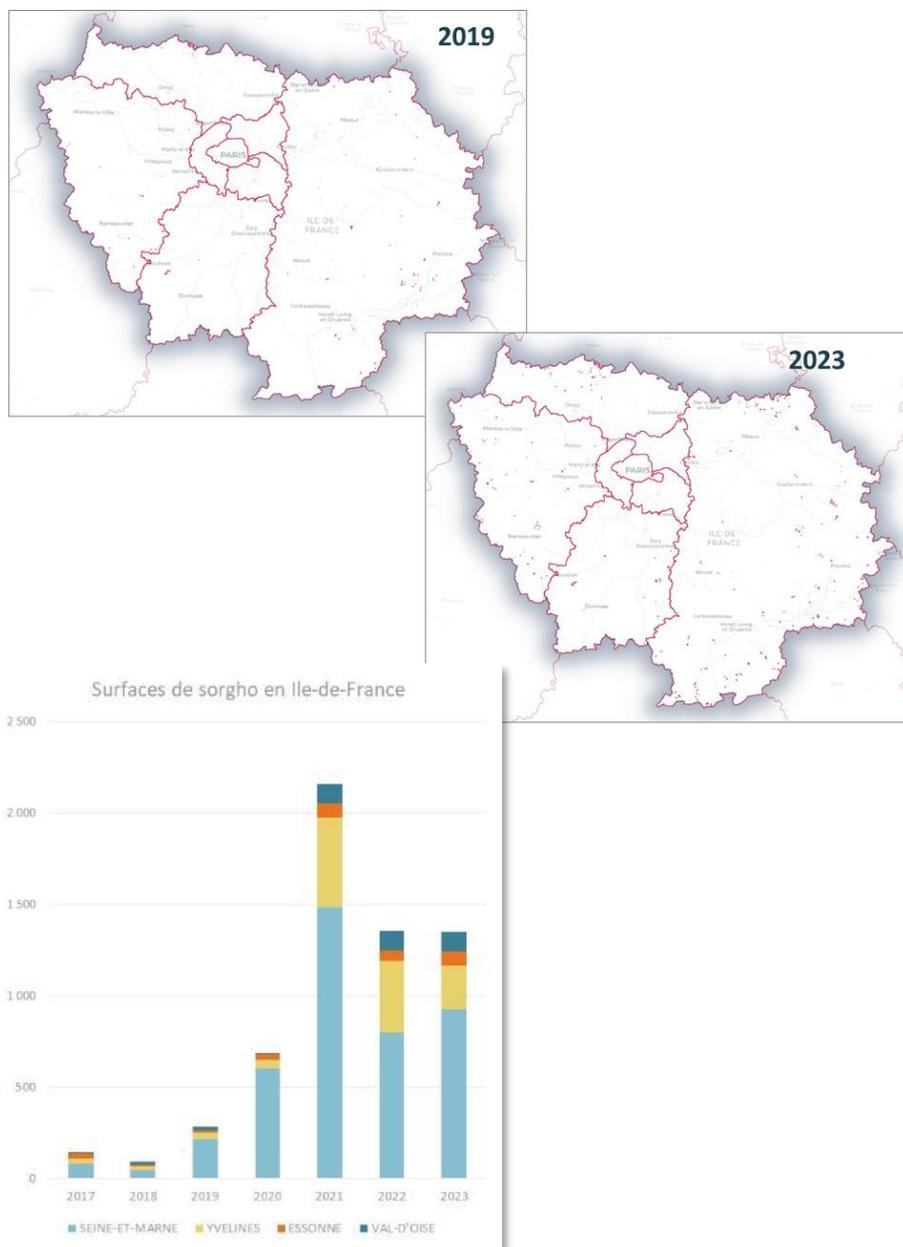
- Céréale robuste proche du maïs, assez rustique, plus économe en intrants
- Permet d'allonger les rotations en céréales d'hiver (gestion folle avoine)
- Des programmes de sélection en France
- Des consortiums dédiés existant (Sorghum ID)
- Accélération en IDF en 2020/2021

💡 Faiblesses - Menaces

- **Besoin de chaleur** à l'implantation.
- Culture d'été → à-coups climatiques estivaux
- Risque de contamination par le **prosulfocarbe** → abandon de la filière de **Natup**
- Problématique datura : taille des grains similaires à ceux du Sorgho et **tri optique** à coût prohibitif en alimentation animale.
- **Gestion logistique post-récolte** (séchage...) et tri (moins facile que tournesol et maïs)
- Appauvrissement sol
- **Des OS et agri pas toujours convaincus, par l'intérêt environnementale par rapport à un maïs non irrigué.**

Projets identifiés

- Développement d'une filière par Natup → **arrêt en 2025**
- Des débouchés structurés chez Soufflet ? (bioénergie, alimentation animale)



- **Etat des lieux initial**

En 2020/2021, les surfaces en sorgho ont connu un très fort développement, puis une baisse en 2022, surtout sur le département de la Seine-et-Marne.

Ce développement récent correspond à la dynamique nationale d'intérêt croissant des producteurs et collecteurs pour cette culture face au **changement climatique et à un accès à l'eau de plus en plus compromis** (aléas sécheresses et restrictions de prélèvement en eau impactant l'irrigation) qui pourrait pénaliser fortement le maïs.

Une grande partie des volumes collecté a comme destination **l'export** (Espagne notamment), et les fabricants d'aliments pour bétail français dans une moindre mesure.

- **Perspectives**

Deux coopératives s'étaient lancées dans la structuration de la filière : **Natup** et **Soufflet**. La culture étant sensible aux contaminations par le prosulfocarbe du fait d'une date de récolte tardive à l'automne, la collecte est soumise à un risque élevé de déclassé ou destruction des lots. Par ailleurs, la gestion post-récolte est complexe avec des étapes de séchage et de tri, qui doivent s'adapter à la taille de la graine et à la coordination de calendrier avec les autres cultures utilisant ces mêmes outils (maïs, tournesol...).

Pour ces raisons, **Natup a décidé d'arrêter totalement la filière en 2025**. Soufflet aurait quelques marchés structurés, pour l'alimentation animale (notamment l'oisellerie) et la bioénergie.

Par ailleurs, l'irrégularité des volumes induisant des à-coups de production, il est difficile pour les collecteurs de se positionner sur les marchés.

Malgré cela, l'AGMP (Association Générale des Producteurs de Maïs) et Sorghum ID travaillent activement à l'échelle française, et européenne pour ce dernier, sur le développement de la filière. Le besoin est notamment de dynamiser la demande, dans le feed comme dans le food.

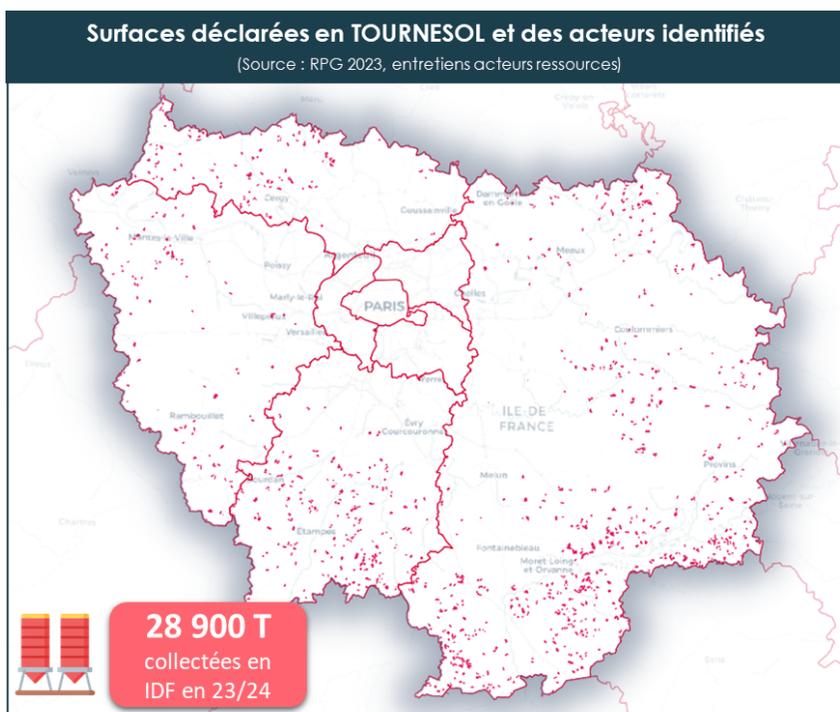
5.1.5 Le tournesol

	France	Région	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val d'Oise
Surfaces 2023	815 574 ha	10 732 ha	6 770 ha	1 032 ha	1 941 ha	989 ha
Evolution sur 5 ans	+36%	+187%	+140%	+761%	+297%	+219%

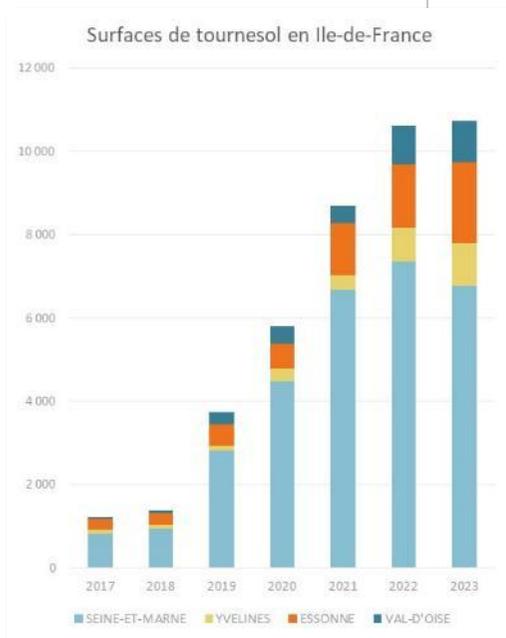
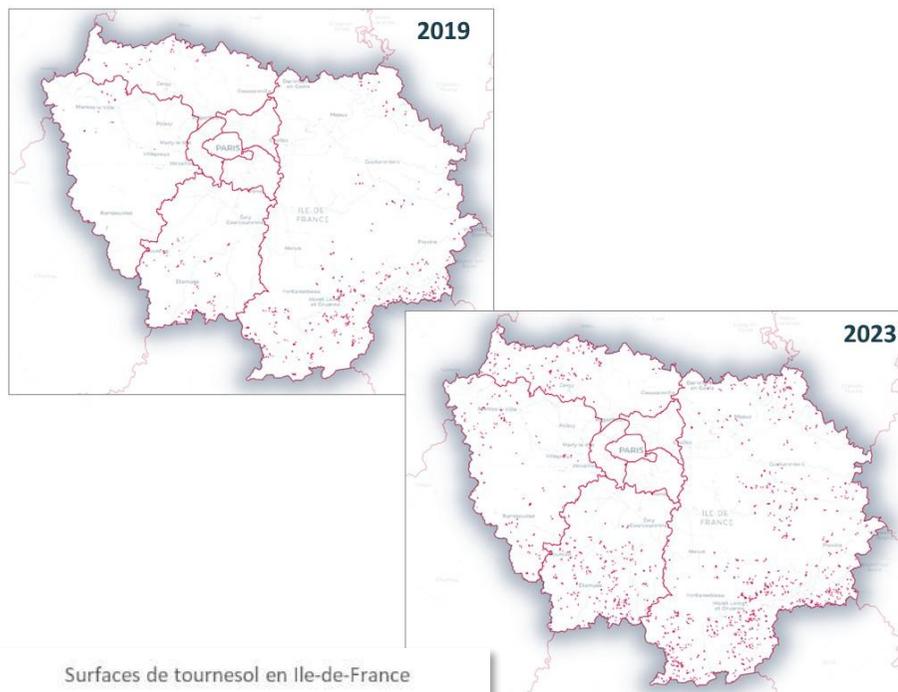
Surfaces départementales (sources: FranceAgriMer)



13%
des surfaces sont
bio en 2022



👍 Atouts - Opportunités	👎 Faiblesses - Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Collecté par tous les négoce et coopératives Semis lorsque les semis d'hiver ont été manqué 	<ul style="list-style-type: none"> Freins techniques : semis (ravageurs) Rendement et marge brute encore très aléatoire Désherbage (plus de S-métolachlore) Est une BNI les 2 premières années mais ensuite on voit apparaitre maladies etc.
Projets identifiés	
<ul style="list-style-type: none"> Filière tournesol strié pour l'oisellerie 	



- **Etat des lieux initial**

Le tournesol est la culture de diversification à bas niveaux d'intrants* la **plus produite sur la Région**. On observe une progression des surfaces entre 2019 et 2022 pour tendre à un équilibre autour de **10 500 ha**.

Cet engouement correspond à la dynamique nationale, grâce à un marché dynamique et des intérêts agronomiques (tête de rotation ne nécessitant pas beaucoup d'intrants), et à un développement progressif sur la moitié nord de l'hexagone permis par la sélection variétale.

- **Perspectives**

Il faut noter un **possible risque de recul des surfaces à l'avenir** suite à l'année 2024, et ce pour différentes raisons : conditions climatiques humides rendant difficile la production, arrêt du S-métolachlore qui était principalement utilisé comme désherbant de pré-levée, et une pression forte des ravageurs au semis engendrant un risque économique élevé pour les producteurs. Le tournesol est un exemple de culture à risque, pour laquelle la réflexion sur un **système de sécurisation financière** des agriculteurs pourrait être pertinente.

Les collecteurs marquent des **inquiétudes sur leur capacité à faire emblaver les surfaces en tournesol**, qui reste une « culture opportuniste » (dépendante des semis des cultures d'hiver notamment). Le marché conventionnel est un marché de volume (trituration, oisellerie, export...), mais certains collecteurs rappellent qu'une fois leurs contrats honorés, le marché conventionnel n'offre pas de débouchés supplémentaires.

En revanche, des marchés en AB sont ouverts avec des projets locaux qui ont émergé et semblent se pérenniser, comme par exemple la structure « l'Huileries des Plaines de Versailles ».

* Pour la ressource en eau, l'inconvénient de cette culture est l'usage de certaines molécules pour le désherbage en prélevé. Néanmoins, cette culture peut être désherbée mécaniquement ce qui en fait une culture BNI potentielle.

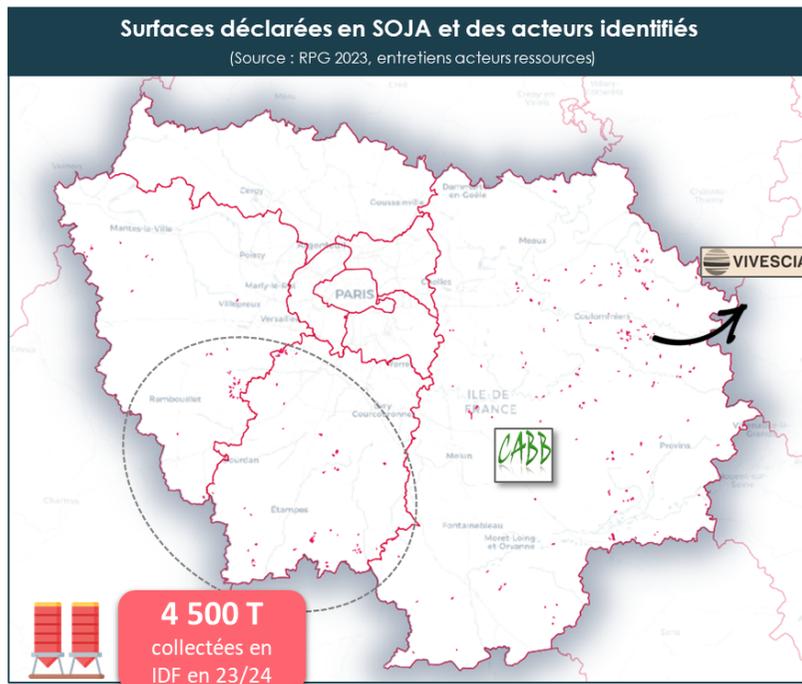
5.1.6 Le soja

	France	Région	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val d'Oise
Surfaces 2023	156 363 ha	2 020 ha	1 285 ha	306 ha	429 ha	-
Evolution sur 5 ans	-4%	+3%	-32%	+554%	+1265%	-

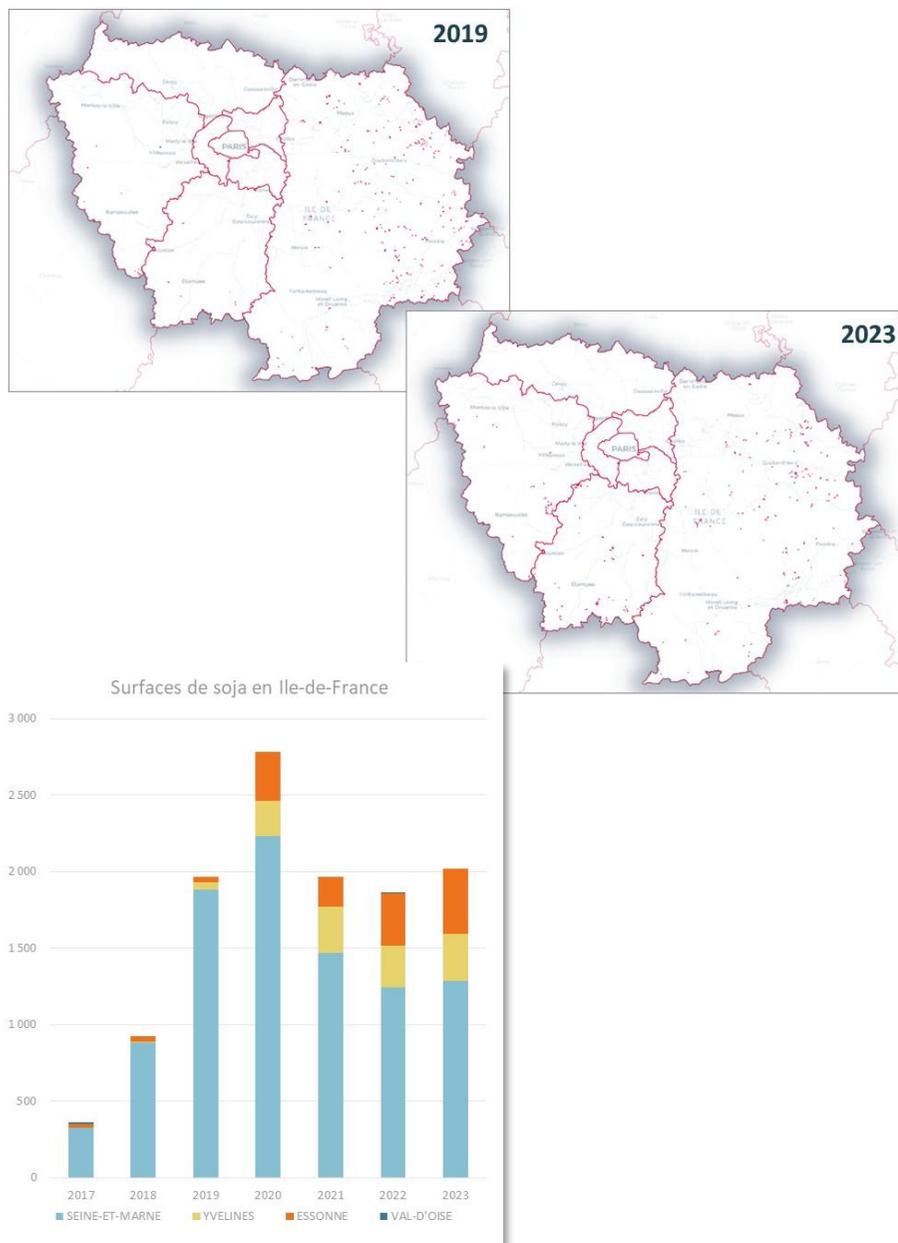
Surfaces départementales (sources: FranceAgriMer)



67%
des surfaces sont
bio en 2022



👍 Atouts - Opportunités	👎 Faiblesses - Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Accélération en 2019, d'abord dans le 77 • Présence d'irrigation dans le Sud et l'Est francilien 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat peu adapté (terres froides) • Inoculum nécessaire à l'implantation (onéreux) • Besoin en eau élevé
Projets identifiés	
<ul style="list-style-type: none"> • Triturateur de soja – coop Béton Bazoches (2021) qui s'était structuré pour aider l'AOP Brie de Meaux/Melun, mais qui n'a pas vu le jour (trop d'incertitudes) • Triturateur de soja à Rethel (08) – Vivescia (2025) • En bio : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Activité de transformation en lait de soja à la ferme des Evoris (78) : vente à la coop bio ◦ Egalement projet de Tofuterie (crème dessert à base de Soja) – commune de Sonchamp (78) ◦ Zhou sHI (93) : transformation Tofu 	



- **Etat des lieux initial**

Les surfaces en soja sont relativement stables depuis 2021, avec un total de **2 000 ha emblavés chaque année**, malgré une forte baisse de 2020 à 2021 sur la Seine-et-Marne. **67% de ces surfaces sont en AB.**

Le soja reste peu collecté sur le territoire par les collecteurs interrogés. Certains ont mené des essais, avec des résultats mitigés.

- **Perspectives**

Le soja est principalement une culture produite dans la moitié Sud de la France, les variétés présentes sur les marchés sont donc mieux adaptées à ce climat que le climat IDF. La recherche développe actuellement des **semences précoces à très précoces**, permettant de mieux s'adapter au climat de la moitié Nord de la France (période semis et récolte). Par ailleurs, le soja nécessite une inoculation du sol ce qui engendre des surcoûts.

Ainsi, et notamment hors parcelles irrigables, la culture s'avère **peu attractive pour les producteurs**, ce qui peut freiner son développement.

Deux marchés semblent toutefois prometteurs pour le soja en IDF :

- › **Alimentation animale (feed)** : la coopérative Vivescia, qui collecte déjà principalement dans le 77 s'est récemment équipée d'un tritrateur de soja, localisé à Rethel (08) et pourrait être en demande de volume pour l'alimenter.
- › **Alimentation humaine (food)** : le transformateur LSDH, dans le Loiret, recherche de nouveau volume de soja, principalement en AB mais en conventionnel aussi, et pourrait se sourcer en IDF si une coopérative souhaitait se positionner sur la collecte et le stockage de soja.

Ces deux filières peuvent nécessiter un accompagnement et un appui technique sur les itinéraires techniques, surtout pour le soja « alimentation humaine ».

5.1.7 Synthèse sur la dynamique et les besoins des 6 cultures cibles

Tableau 4 : Synthèse de la dynamique et des besoins des 6 cultures cibles.

FILIERES	Éléments clés	Dynamique filière			Questionnaire agriculteurs	Besoins identifiés
		Evolution depuis 5 ans	Potentiel			
MISCANTHUS	<ul style="list-style-type: none"> Paillage équin (REX Centre Equestre Western) Paillage pépinières/horticulture Intégration possible dans la politique de réduction des GES (acheteurs publics connaissent peu chaudières polycomb.) 		+	2 producteurs/39 + 2 agris intéressés	<ul style="list-style-type: none"> Identification des débouchés locaux Sensibilisation à l'existence des chaudières biomasse et accompagnement pour leur développement Trésorerie nécessaire à l'implantation + stockage nécessaire à la ferme 	
CHANVRE	<ul style="list-style-type: none"> 2 chanvrières bien outillées en IDF Intégration possible dans les politiques de construction en matériaux biosourcés (CD77, Eau de Paris) 		+++	5 producteurs/39	<ul style="list-style-type: none"> Stockage paille à la ferme Ilots de producteurs pour faire déplacer moissonneuse sur site éloigné aux chanvrières Moissonneuse chanvre ou technique alternative pour la moisson (adapter les moissonneuses existantes) Aide à l'embauche/à la formation pour conducteur moissonneuse (besoin de personnel qualifié) Recherche de 1700 ha en tout pour les 2 chanvrières d'ici 2029 	
TOURNESOL	<ul style="list-style-type: none"> Collecté par tous les négoce et coopératives Peu d'ouverture des marchés en conventionnel mais potentiel de contrats disponibles en 2025 (récolte compliquée en 2024) Crainte d'un recul des surfaces 		+	13 producteurs/39	<ul style="list-style-type: none"> Réduction prise de risque à l'implantation (ravageurs + désherbage) Amélioration de la marge pour le producteur <i>(pour le critère phyto : appui au désherbage mécanique)</i> 	
LUZERNE	<ul style="list-style-type: none"> Vente auprès des éleveurs voisins ou autoconsommation : limité sur la région IDF Déshy/séchage requis pour la vente : outils hors territoire 82% des surfaces IDF sont AB (azote et gestion adventices) 		++	11 producteurs/39	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'élevage sur la Région Ilots de producteurs pour vente à UCDV Mise en relation utilisateurs/fournisseurs (ex. équin sur la Chevreuse) Animation sur des projets (ex. AOP Brie...) Stockage, matériel fauche, outils séchage/déshy 	
SOJA	<ul style="list-style-type: none"> Adapté dans les terres irriguées (91, 77) Travail de la recherche sur des variétés précoces à très précoce pour leur adaptabilité à la moitié Nord de la France AOP Brie/Elevage : potentiel protéine sur le territoire 		+	7 producteurs/39	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et stockage de soja AB et conventionnel gérés par une coop/négoce pour approvisionner un industriel (LSDH) Implantation onéreuse à cause de l'inoculum 	
SORGHO	<ul style="list-style-type: none"> Trop d'à-coups de la production française (pas de marché stabilisé) Coût logistique important (séchage, tri) Sensibilité à la contamination par le proslufocarbe 		0	4 producteurs/39	<ul style="list-style-type: none"> Pallier le problème de contamination au proslufocarbe Faire des tests panification/pâte/biscuits selon la variété avec suivi adaptabilité variété (exemple Suisse –Agroscope) 	

5.2. AUTRES FILIERES IDENTIFIEES

Les autres filières évoquées par les acteurs enquêtés sont plus considérées comme des **filières de niche**, pouvant être développées en local ou à l'échelle de la Région, grâce aux dynamiques suivantes :

- **Restauration collective :**
 - › Pour les **légumes secs** principalement, en AB ou en conventionnel. Des projets sont en cours de développement sur la Région (AgriParisSeine, Ecotable) ou déjà structurés (Christian Hubert et le Département 78 pour l'approvisionnement des collèges). Enfin, le développement des plans alimentaires territoriaux (PAT) pourrait être un atout pour renforcer la dynamique de structuration de la production locale de légumineuses.
- **La marque « produit en Ile-de-France » :**
 - › La marque représente une opportunité pour le développement de la filière **noisette**, filière actuellement soutenue par l'ARIA en partenariat avec la Chambre d'Agriculture régionale. Ces derniers travaillent sur le sourcing des producteurs afin de les mettre en relation avec les transformateurs.
 - › Cette marque peut également permettre de soutenir le développement d'autres cultures, telles que les **céréales secondaires** pour la filière meunière francilienne, qui s'approvisionne en grande partie hors de la Région. L'ARIA a d'ores et déjà également identifié d'autres transformateurs qui cherchent à se sourcer en IDF (ex. transformateur de houmous concernant du sourcing en **pois chiche**).
- **Le développement de la méthanisation en IDF :**
 - › Cette dynamique pourrait renforcer le développement de la **silphie perfoliée**, qui peut être utilisée aussi bien par des méthaniseurs agricoles, mais aussi des méthaniseurs appartenant à d'autres structures (y compris des collectivités). Le manque de connaissance sur cette culture récente (développée en France et notamment dans la Région Grand Est, depuis 2018) ne la rend pas toujours visible pour ces débouchés possibles. Le négoce ISSIPA (Brie Alternative) est un fournisseur de semences de silphie perfoliée et peut être associé pour faire connaître la culture auprès des agriculteurs.

Enfin, certaines cultures telles que le **sarrasin** font l'objet de dynamique et de demande à l'échelle nationale. Intercéréales a pour volonté de soutenir le développement de la filière française de sarrasin. De plus, Axiane Meunerie (35) s'est doté en 2023 d'un outil pour écraser le sarrasin et est actuellement en recherche de surfaces. Enfin, la filière Culture Raisonnée Contrôlée atteste de difficultés à se fournir en seigle CRC®.

La synthèse des besoins identifiés pour chacune de ces filières est présentée dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Synthèse de la dynamique et des besoins d'autres filières BNI recensés sur la Région IDF.

FILIERES	Eléments clés	Dynamique filière			Besoins identifiés
		Evolution depuis 5 ans	Potentiel	Questionnaire agriculteurs	
CÉRÉALES ET GRAINES SECONDAIRES*					
*Sarrasin	<ul style="list-style-type: none"> Intercéales souhaite développer la filière Variabilité des rendements Cahier des charges stricte mais culture à risque vis-à-vis des résidus : métaux lourds, pesticides etc. 		++	2 producteurs/39 (sarrasin)	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et stockage de petits volumes Recherche de volumes par des meuniers nationaux Recherche sarrasin sourcé en IDF
*Avoine	<ul style="list-style-type: none"> Double marché humain/animal, des variétés dédiées Peu de production française pour l'alimentation humaine – boisson (vient de Scandinavie) Difficultés techniques/impasses liées aux adventices 		++	0	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et stockage de petits volumes Solutions de désherbage anti-graminée Recherche de 600 ha d'avoine blanche pour la floconnerie
*Seigle	<ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} céréale panifiable après le blé tendre Double marché humain/animal Arrêt de la collecte par certains OS à cause de l'ergot 		0	0	<ul style="list-style-type: none"> Peu de besoins identifiés sur le secteur (niveau national : un marché en « dents de scie »)
*Epeautre	<ul style="list-style-type: none"> Double marché humain/animal 82% de la production est bio, Biscuitiers utilise farine d'épeautre sourcée IDF mais l'épeautre est produit ailleurs 		+	0	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et stockage de petits volumes Production IDF pour avoir une farine 100% IDF (production+transfo)
PPAM	<ul style="list-style-type: none"> Un industriel leader sur les herbes aromatiques en IDF 	(dépend de l'espèce)	++	0	<ul style="list-style-type: none"> Recherche de 100 à 200 ha de chardon marie (PMA28) Séchage et stockage
LEGUMES SECS (lentille et pois chiche)	<ul style="list-style-type: none"> Structuration locale en bio sur le 78 Emergence filière restau co' et PAT sur la Région 	et	++	0	<ul style="list-style-type: none"> Outil de tri ITK non BNI pour la lentille
NOISETTES	<ul style="list-style-type: none"> Noxifruit (77) : valorisation de 280 ha sous toutes ces formes (huile, décortiqué, etc) 12 producteurs/transfo labellisés « produit en IDF » 		+	0	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des ravageurs Sourcing en IDF (en cours de travail ARIA/CRAIDF) Qualité +++ pour les biscuitiers qui veulent se sourcer en IDF
SILPHIE	<ul style="list-style-type: none"> 67 unités de métha en IDF Un OS fournisseur de semences intéressé par la filière 	(Pas d'info)	++	0	<ul style="list-style-type: none"> Aide à l'implantation Faire connaître la culture

5.3. SYNTHÈSE DES BESOINS PAR FILIERE

Les besoins évoqués dans le chapitre précédent ont été compilés dans le Tableau 6. Pour chaque filière, 1 à 2 freins ont été identifiés comme prioritaires (en rouge), afin d'aiguiller par la suite la priorisation des pistes d'intervention pour la DRIAAF.

Tableau 6 : Synthèse des besoins pour l'ensemble des filières.

	Transversal	Freins techniques à la transition	Freins économiques et financiers	Freins commerciaux			
BESOINS :	Pré-émergence de projets	Expérimentation	Diffusion, montée en compétences, animation agricole	Investissement sur les exploitations agricoles	Prise de risque de la transition agroécologique	Structuration et investissement filières	Communication, promotion, visibilité
LUZERNE	Manque lien aval et déshy. proches	<i>Plutôt connue</i>	Faire émerger des îlots géographiques	Matériel, stockage, séchage...	<i>Risque moindre mais pbm rentabilité éco</i>	Peu d'outils sur le territoire	Pour usages hors éleveurs (équin)
CHANVRE	Stratégie publique biosourcés	Récolte	Contrats possibles mais accompagnement tech	Stockage	Risque à la récolte	<i>Invest. déjà effectifs</i>	Nx débouchés
SOJA		R&D en cours	<i>Diffuser désherbage méca (=>BNI)</i>		Marge et aléas (climat peu adapté)	Stockage petits volumes	
SORGHO	Plus d'acteur OS positionné depuis 2024		<i>Diffuser désherbage méca (=>BNI)</i>		Risque déclassement prosulfocarbés	Séchage, tri, stockage	AH encore peu connue, expé transfo (cf Suisse)
TOURNESOL		Réponses aux verrous techniques	<i>Diffuser désherbage méca (=>BNI)</i>		Marge éco Ravageurs / aléas		
MISCANTHUS	Possibilités mais animation requise	Rassurer	(foncier, rassurer...)	Stockage, ensilage, implantation	Retour sur invest	Chaudière polycomb	Faire connaître (chaudière, paillage équin)
LEGUMES SECS	Animation territoriale Restau co'/PAT	ITK adaptés et tendre vers zéro phyto	Maitrise ITK	Si circuits courts : séchage...	Marge et aléas Variabilité rdt	Stockage, conditionnement petits volumes, tri...	Justification prix > canada si RHD locale
CEREALES & GRAINES 2ND*	Animation territoriale Restau co'/PAT	ITK adaptés	Maitrise ITK	Si circuits courts : séchage...	Risque déclassement sarrasin ; variabilité rdt	Stockage, conditionnement petits volumes, tri...	
PPAM**			Contrats possibles mais accompagnement tech	Stockage (implantation)	<i>(retour sur invest)</i>	Stockage	
NOISETTE		Gestion des ravageurs	Besoins IDF mais critères qualité des IAA	Implantation (5 ans premiers fruits)	Risque élevé (retour sur invest)		
SILPHIE	Méthanisation (agricole et assainissement)		Faire connaître	Implantation	Retour sur invest	<i>(pas silphie qui « génère » besoin métha, plutôt inverse)</i>	

*épeautre, avoine, seigle, sarrasin ; **ex. Chardon-Marie

5.4. BESOINS TRANSVERSAUX

Les besoins transversaux recensés peuvent être classés en 3 catégories :

- **Identifier les projets existants et faire émerger de nouveaux projets :**
 - › Pallier le manque de **connaissance autour des filières BNI** :
 - + Connaissances technico-économiques sur la production et le traitement des cultures (tri, séchage...), des essais déjà menés et de leurs résultats
 - + Connaissance des dynamiques en cours à l'échelle nationale et plus spécifiquement sur le territoire, ainsi que des acteurs locaux impliqués sur ces productions
 - + Connaissance des marchés et des perspectives de la demande
 - › Disposer de **temps d'animation** au sein des structures :
 - + Pour identifier les opportunités de valorisation et faire émerger les projets, par exemple par du phoning et des temps d'échange amont - aval sur l'offre actuelle et les recherches de sourcing des entreprises
 - + Pour accompagner l'émergence des projets, qui arrivent souvent au compte-goutte et qui n'aboutissent pas toujours (animation avec une approche technique et économique)
 - › Favoriser **l'interconnaissance et l'accès aux contacts** :
 - + Demande forte des collectivités de partage de l'information concernant l'identification des porteurs de projets (ex. carte interactive), les retours d'expérience existants sur la Région, et les contacts auprès de qui s'adresser
 - + Aider l'interconnaissance entre des secteurs qui ne se connaissent pas bien : ex. collectivités portant des PAT et les entreprises de transformation

- **Améliorer la couverture du financement :**
 - › **Couvrir d'autres opportunités et initiatives** grâce à un dispositif complémentaire à l'AESN : en termes de secteur géographique, de cultures accompagnées (liste de l'AESN fermée et restreinte à quelques cultures)...
 - › Améliorer la **pertinence des financements sur le matériel** qui peut être spécifique pour les cultures de diversification
 - › Améliorer la **prise en charge du risque** pris par le producteur

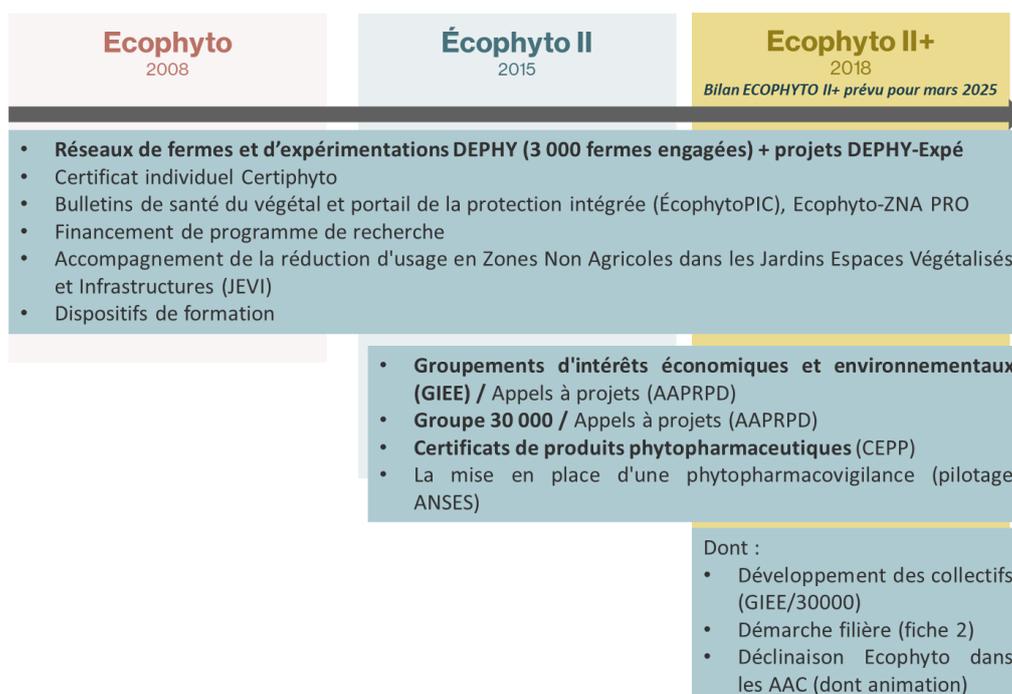
- **Identifier et accéder aux financements disponibles :**
 - › Disposer d'un accompagnement pour répondre aux AAP (ex. AAP de la planification écologique jugés complexes par certains acteurs)
 - › Apporter une vision globale des aides financières sur ce type de cultures

6. ADEQUATION DES BESOINS AVEC LES DISPOSITIFS FINANCIERS EXISTANTS

6.1. RECENSEMENT DES DISPOSITIFS FINANCIERS EXISTANTS POUR LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE BNI

Les différents programmes Ecophyto ont vu se conforter les mesures mises en œuvre depuis 2008, avec en particulier agissant sur la diffusion, montée en compétences et animation agricole, autour des groupes d'agriculteurs, mais également en expérimentation.

A noter que dans le programme Ecophyto II+, qui à date n'a pas encore fait l'objet d'un bilan, avait prévu d'intervenir pour la structuration de filière (fiche 2).



Au sein de la région IDF, on peut recenser 4 principales entités pouvant apporter un soutien direct ou indirect au développement de filières BNI : le FEADER, l'Etat, la Région (détail dans la Figure 14) et L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (détail dans la Figure 15). Les aides sont synthétisées dans la Figure 13 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** par maillon.

Le maillon de la production est notamment couvert par les **aides à l'investissement rentrant dans le cadre du PCAE**, cofinancées par la Région voire l'AESN selon les cas. Une grande partie des cultures et des besoins (chanvre, miscanthus, fourrages...) est ainsi couverte, mais du matériel spécifique innovant peut parfois être absent.

Les maillons intermédiaires et aval sont également couverts par un certain nombre de dispositifs portés par ces 4 entités. Le principal point bloquant peut parfois porter sur les **conditions d'aides** : montant minimum et/ou plafond, et taux de subvention. Le fonctionnement par « appel à projets » contraint la

couverture de ces dispositifs sur des **pas de temps définis**, et pas toujours compatibles avec les projets portés par les entreprises.

Alors que les études de faisabilité et les expérimentations offrent une bonne couverture, **l'animation transversale** pour faire émerger des projets est plus difficile à financer.

Figure 13 : Recensement des principaux dispositifs financiers existants en soutien aux filières BNI.

	 FEADER	 REGION - CRIF	 AESN (12^{ÈME} PROG)	 ETAT
 Amont	MAEC-CAB Aide à l'investissement – PCAE AAP Diversification, AAP Modernisation des exploitations, AAP Adaptation au changement climatique et Transition...	PACTE AGRICOLE (CRIF)	Accompagnement technique, G30 000 Aides à l'investissement yc des outils non listés par FEADER, aide implantation miscanthus et silphie PSE, cofin MAEC-CAB	PNDAR GIEE ECOPHYTO – OFB Fermes DEPHY,, animation, AAP agroéquipements...
 Outils & aval		AAP - transformation agroalimentaire francilienne AAP PM 'UP, INNOV'UP AAP méthanisation, chaufferies biomasse (avec ADEME)	Aide investissements Filières BNI AB, herbe, haies, chanvre, sarrasin, luzerne, sainfoin, miscanthus, switchgrass, TTRC	France 2030 Résilience et Capacités Agroalim. 2030 Planification écologique Projets territoriaux filières légumineuses ; Projets territoriaux, Fond Avenir Bio...
 Transversal		PLAN BIO ETAT REGION Soutien à l'agriculture dans les zones périurbaines Convention CARIF	Etudes et expérimentations Animation, communication, formation, sensibilisation, accompagnement technique	France 2030 Démonstrateurs territoriaux des transitions PRAAM PNDAR GIEE, AMI Transitions et Souveraineté... PLAN BIO ETAT REGION
	LEADER Prévus mais non ouverts ? 77.01 PEI, 77.06 Autres projets de coopération		Priorité : AAC prioritaires et sensibles	AAP Animation et structuration filière Bio

Figure 14 : Détail des dispositifs d'aides aux filières BNI de la région IDF

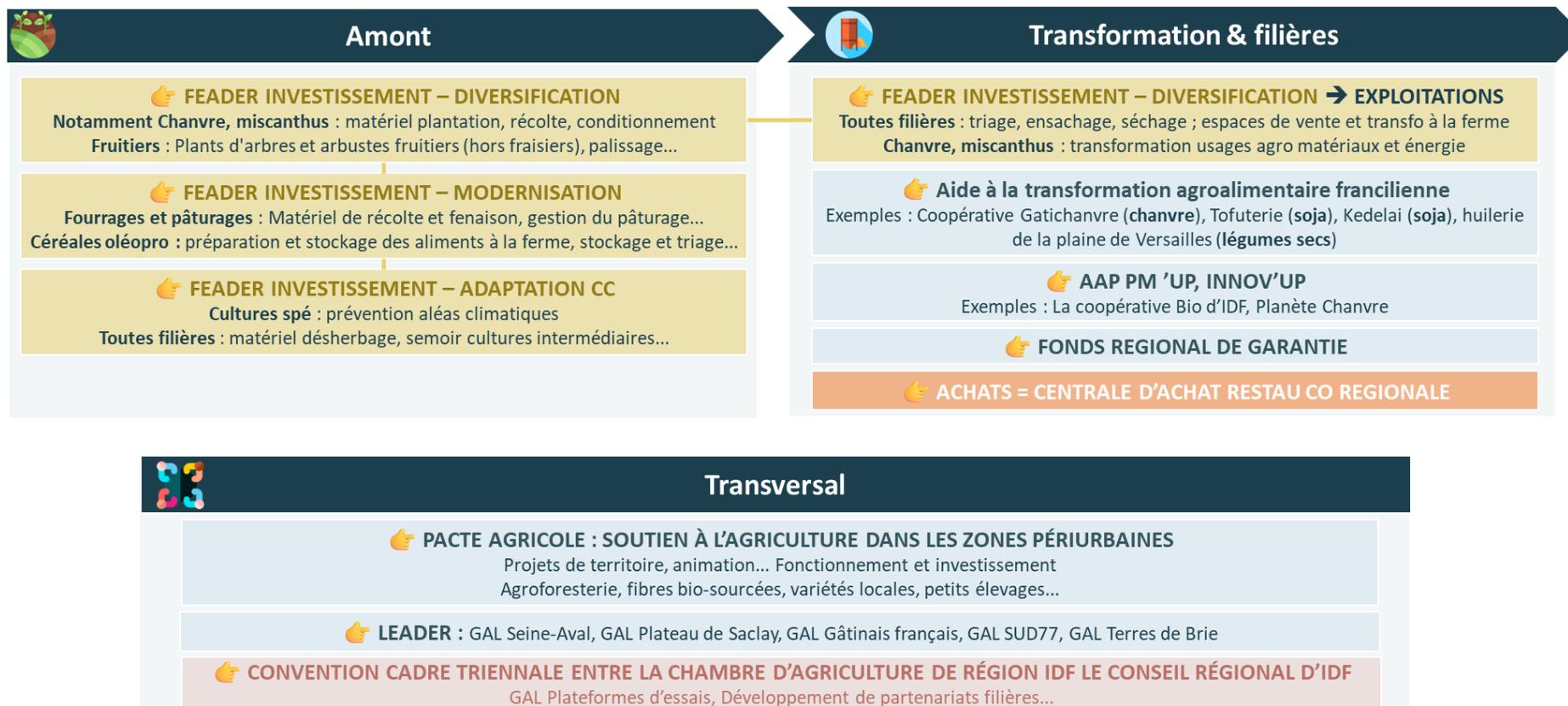


Figure 15 : Détail des dispositifs d'aides aux filières BNI de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



En complément du dispositif d'aides aux filières BNI de l'AESN qui reste ouvert en continu, l'antenne francilienne lance un AMI filière « *Soutien aux filières à bas niveau d'intrants pour préserver les captages d'eau en Ile-de-France* » (en cours du 11/2024 au 30/06/2025). Cet AMI a pour objectif d'identifier les projets sur la Région et de faire connaître le dispositif d'aide aux filières de l'AESN.



Les productions agricoles concernées sont celles inscrites dans le programme d'interventions de l'agence de l'eau Seine-Normandie : agriculture biologique (toute culture), herbe/prairie, chanvre, sarrasin, luzerne et sainfoin, biomasse et bocage énergie (miscanthus, switchgrass, taillis courte et très courte rotation).

Eligibilité des zones avec une part importante située dans les AAC.

Jusqu'à 80% de subvention pour :

- › Les études de faisabilité
- › Les études techniques
- › Les investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles.

A ces dispositifs de financement s'ajoutent les **aides proposées par les Départements** pour le développement de filières BNI (Figure 16) :

- › Aides en co-financement LEADER/FEADER
- › Aides en fonds propre comme le fait beaucoup le département de l'Essonne en soutien aux 3 principales filières de son territoire (Chanvre, PPAM et Cresson)

Figure 16 : Synthèse des aides financières au soutien des filières BNI proposées par les départements de la Région.

Amont		Transformation & filières	
CD78	☀️ Cofinancement LEADER/FEADER, plan verger, plantation haie, aide réduction phyto blé (AAC)	CD78	☀️ Débouché en restauration collective (légumes secs), légumerie, atelier de découpe (Valor Viande)
CD95	☀️ Convention CA, GAB, Cofinancement LEADER/FEADER, plan verger	CD95	
CD77	☀️ Cofinancement 73.01 volet 3 "investissements liés à l'atténuation et ou à l'adaptation au changement climatique"	CD77	☀️ Etude de faisabilité filière (ex. menue paille) / Plateforme Approv'halle Provins : plateforme, légumerie, volaille à cuire, produits laitiers
CD91	☀️ Cofinancement LEADER/FEADER, invest. Plan Cadre (dépenses non éligibles au FEADER), Convention OPA, y compris Chanvre, PPAM, Cresson	CD91	☀️ Soutien étude et investissement IGP Cresson, PPAM, Chanvre

6.2. COUVERTURE DES BESOINS PAR FILIERE

L'objectif était d'identifier les **lacunes en matière de financements** existants pour répondre aux besoins identifiés. Pour rappel, les besoins identifiés ont été classés en 7 catégories :

- › Pré-émergence de projets
- › Expérimentation
- › Diffusion, montée en compétences et animation agricole
- › Investissement sur les exploitations agricoles
- › Prise de risque à la transition agroécologique

- › Structuration et investissement filières
- › Communication, promotion, visibilité

La **couverture de ces besoins par financeur** est synthétisée dans le tableau Figure 17.

En l'état actuel, toutes les catégories de besoins semblent couvertes par un ou plusieurs dispositifs de financement. Les dispositifs d'aides déployés par chacun des financeurs sont généralement complémentaires les uns aux autres et/ou en co-financements.

Cette couverture doit toutefois être nuancée puisque certains dispositifs peuvent être impactés par des **réductions voire un épuisement des crédits disponibles**. Ce cas peut être notamment impactant pour les catégories « investissement sur les exploitations agricoles » (financement FEADER principalement) et « prise de risque de la transition agroécologique » (financement MAEC) qui reposent respectivement sur une principale source de financement. A noter que l'aide à l'investissement dans du matériel ne doit pas contribuer à un effet de surinvestissement et de surendettement des structures : ici, un **conseil pour adapter des outils déjà existants** à ces nouvelles cultures de diversification pourrait être pertinent.

Enfin, les acteurs enquêtés ont fait état d'un **manque de financement pour l'animation** (frais de fonctionnement) dédié à l'étape de pré-émergence de projet.

En superposant ces dispositifs existants aux **besoins spécifiques** évoqués pour chacune des filières, d'autres lacunes apparaissent (Figure 18).

De façon générale, les catégories « pré-émergence de projets », « expérimentation » et « prise de risque de la transition agroécologique » sont relativement peu couvertes par les dispositifs d'aides existants pour les filières recensées. A l'inverse, les catégories « structuration et investissement filières » et « investissement sur les exploitations agricoles » sont bien couverts par les dispositifs d'aides existants, malgré une couverture quasi-exclusive par le FEADER pour la 2^e catégorie. La catégorie « Communication, promotion, visibilité » peut bénéficier des démarches existantes au niveau de la marque régionale, des PAT etc.

L'étude a permis de mettre en évidence des lacunes en matière de financements pour répondre aux besoins des différentes filières, avec parfois des lacunes ponctuelles selon la filière ou le territoire (animation agricole, animation projets) ou des lacunes générales qui concerne l'ensemble des filières (communication, prise de risque).

- **« Pré-émergence de projets » :**

Cet appui à l'émergence de projet semble notamment pertinent pour :

- › La **luzerne** : mise en lien des producteurs avec débouchés à proximité (outils de déshydratation aux portes du territoire, élevages et AOP fromagères...)
- › Les **cultures biomasse** (miscanthus, silphie, chanvre) qui pourraient être valorisés par les collectivités elles-mêmes, mais qui font actuellement face à une méconnaissance de ces utilisations et possibilités en méthanisation, chaudière polycombustible, paillage des espaces verts, construction...
- › Les **cultures à vocation alimentaires**, telles que les légumes secs ou les céréales et graines « secondaires », pouvant répondre aux enjeux des Plans alimentaires territoriaux, et plus largement pour toutes cultures faisant écho aux besoins des sourcing des entreprises franciliennes

Des aides peuvent contribuer à l'animation et à la pré-émergence des projets, mais dans des conditions spécifiques. Par exemple : sur des secteurs bénéficiant d'un **dispositif LEADER** (GAL Seine-Aval, GAL Plateau de Saclay, FAL Gâtinais français, GAL SUD77 et GAL Terres de Brie), ou bien pour des filières identifiées dans la **convention-cadre triennale de la Région et de la Chambre d'Agriculture Régionale** telles que chanvre, miscanthus, noisettes, farine-pain, légumineuses, ou dans le cadre **d'animation captages** financée par l'AESN et pour les **filières BNI inscrites dans le 12^e programme** à savoir : l'agriculture biologique (toute culture), herbe/prairie, chanvre, sarrasin, luzerne et sainfoin, biomasse et bocage énergie (miscanthus, switchgrass, taillis courte et très courte rotation)).

La couverture est donc territorialisée et incomplète sur de nombreuses filières conventionnelles (cultures alimentaires hors bio et hors sarrasin).

- **« Expérimentation » :**

Des dispositifs d'innovation, recherche et développement existent et contribuent à la recherche sur de nouvelles cultures et itinéraires techniques. Néanmoins, le passage des expérimentations à l'échelle réelle, avec des essais in situ dans les exploitations, est plus difficile et ne bénéficie pas toujours d'aide financière publique (en particulier, le **« défraiement » des exploitations agricoles** qui mettent à disposition des parcelles pour des essais).

Certaines cultures font toutefois face à des difficultés techniques de production ou d'une méconnaissance de leur potentiel de production sur la région. A titre illustratif, le développement du **tournesol** est principalement freiné par des difficultés techniques de production : ravageurs au semis, arrêt du S-métolachlore... D'autres cultures pourraient également être renforcées par des expérimentations in situ et des essais : sur des itinéraires techniques adaptés au territoire (soja, sarrasin, quinoa...) et à bas niveaux d'intrants phytosanitaires pour certaines (ex. lentille, remplacement du désherbage de prélevée par du mécanique pour soja, sorgho, tournesol), sur la récolte (chanvre), la gestion des ravageurs (noisette) etc.

Peu de dispositifs ne couvrent l'expérimentation in situ et dans des conditions réelles d'exploitation sur ces productions en conventionnel.

- **« Diffusion, montée en compétence et animation agricole » :**

La diffusion des connaissances et la montée en compétence fait écho au point précédent. En complément, des besoins ont été identifiés sur l'animation agricole afin de favoriser des dynamiques collectives (« îlots de production » requis pour certains acheteurs en **luzerne** et en **chanvre**) et afin d'accompagner techniquement les producteurs pour répondre aux besoins de l'aval (cas pour le **chanvre**, les **plantes à parfum, aromatiques et médicinales**, ou la **noisette** par exemple).

Par ailleurs, il s'agit globalement de porter à connaissance des agriculteurs les cultures BNI produites sur la région et faisant l'objet d'opportunités de valorisation à court terme, tel que pour les filières luzerne, chanvre et PPAM.

Ce besoin d'animation peut être couvert dans le cas des cultures BNI sur des secteurs à enjeux de l'AESN (41% de la SAU de l'Île-de-France se situe sur un AAC¹), dans des projets alimentaires territoriaux pour les filières alimentaires, des filières accompagnées par les Départements ou dans des groupes

¹ Source : Traitement RPG (Ceresco)

d'animation existants. La couverture est donc globalement bonne mais peut être lacunaire sur les territoires ne bénéficiant pas d'animation agricole et hors cadre des dynamiques déjà mises en place, et à définir au cas par cas (ex. PPAM conventionnelles hors département 91).

- « Investissement sur les exploitations agricoles » :

Les investissements peuvent être significatifs selon les filières. Ils sont d'autant plus importants dans le cas de **productions pérennes** telles que les noisettes, la silphie, le miscanthus. Certaines cultures peuvent également nécessiter des **capacités de stockage** sur les exploitations (chanvre, luzerne, miscanthus...) voire, dans le cas de filières courtes, d'outils de traitement des grains (séchage, tri...).

La couverture de ces besoins est globalement bonne (FEADER, principal et quasi exclusif levier financier). La silphie quant-à-elle peut bénéficier d'une aide à l'implantation par l'AESN, mais à condition qu'elle soit implantée sur une AAC.

- « Prise de risque de la transition agroécologique » :

La prise de risque est un **réel point de blocage**, et ce pour de **nombreuses filières de diversification**. Les aléas qu'ils soient climatiques, sanitaires (y compris contaminations par d'autres parcelles), techniques (méconnaissance des itinéraires techniques et facteurs de variabilité des rendements et de la qualité), économiques (marchés volatiles), engendrent une prise de risque importante pour les agriculteurs qui souhaiteraient se lancer sur ces nouvelles cultures. Ces cultures sont ainsi peu sécurisantes pour les producteurs, qui privilégient les cultures principales connues et rassurantes telles que le blé tendre, le maïs, l'orge etc.

Malgré cela, quasiment seuls les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur certaines zones permettent de couvrir une partie de cette prise de risque. Les systèmes assurantiels couvrent encore mal ces risques.

Il existe ici un réel **besoin de réflexion sur la mise en place de dispositifs financiers** permettant de couvrir une partie de la prise de risque pour les producteurs a minima pour donner un coup de pouce au démarrage (« assurance risque »).

- « Structuration et investissement filières » :

Pour les filières dites « de niche », il a été identifié un vrai besoin d'appui à l'investissement notamment sur les outils de tri, séchage (grains et fourrages), stockage et conditionnement de petits volumes.

Les dispositifs existants semblent **bien couvrir tous ces besoins** (divers appels à projets régionaux et nationaux, dispositifs d'aide aux filières de l'AESN...), y compris des investissements tels que des chaudières biomasse et méthanisation (ADEME).

Par ailleurs, les études de faisabilité et avant-projet bénéficient également d'aides.

- « Communication, promotion, visibilité » :

En ce qui concerne la promotion des produits régionaux et locaux, en particulier alimentaires mais pas uniquement, plusieurs dispositifs existent sur la région.

Toutefois, certaines filières pourraient nécessiter des besoins de communication supplémentaires pour stimuler l'aval en termes de débouchés : miscanthus pour des usages dans les chaudières biomasse, promotion de certaines litières (miscanthus) ou fourrages (luzerne) dans le secteur équin, ou stimulation des débouchés de cultures encore méconnues en alimentation humaine (sorgho).

Figure 17 : Synthèse de la couverture actuelle des catégories de besoin identifiés d'après les dispositifs financiers existants

							
FINANCEURS	Pré-émergence de projets	Expérimentation	Diffusion, montée en compétences, animation agricole	Investissement sur les exploitations agricoles	Prise de risque de la transition agroécologique	Structuration et investissement filières	Communication, promotion, visibilité
ETAT 	Anim & émergence GIEE AAP démonstrateurs territoriaux, Projets territoriaux, AMIT&S...	OFB/ Réseau DEPHY PIA4 CASDAR	OFB/ Animation conseil & formation, GIEE CEPP	OFB/ Agroéquipements Planif et FR2030 / Agroéquipements (vergers, protéines vég)	MAEC (dont EAU*), CAB Aides couplées Crédit d'impôt	AAP Projets territoriaux Fond Avenir Bio	AAP Projets territoriaux Egalim ; PAT Promotion labels et comm
REGION 	LEADER (5 GAL) Territoires agri-urbain Convention CARIF	Convention CARIF (plateforme d'essai)	LEADER (5 GAL) Territoires agri-urbain Convention CARIF Contrats de filière (mais non BNI)	/FEADER : PCAE (nombreuses cultures)	MAEC forfaitaires non liées au BNI	AAP transfo agroalim, PM'UP, ... AAP méthanisation, chaufferie biomasse Centrale d'achat restauration collective.	/FEADER : DIV4 Com sur Produits régionaux (Produit en Île-de-France)
AESN 	Aides C1 (via les animateurs captages/eau)	Programme d'expé	Animation, Groupes 30 000, accompagnements techniques	/FEADER : PCAE Aide outil non listé dans FEADER possible Aide implantation (miscanthus, silphie)	MAEC, CAB (cofi) PSE	AAP Filières BNI Liste BNI : AB, herbe, haies, chanvre, sarrasin, luzerne, sainfoin, miscanthus, switchgrass, TTCR	Aides C1
→ AAC prioritaires et sensibles !							
ADEME 				Chaufferie biomasse, méthanisation		Chaudière biomasse, méthanisation	Etudes sur impacts environnementaux, PAT, financement ETP pour former et sensibiliser à l'alimentation durable...
CD 	Convention CARIF (ciblent certaines cultures BNI) Etudes de faisabilité		Partenariat CRA IDF	/FEADER : PCAE Aides investissements hors PSN (diversification...)	MAEC forfaitaire (78)	Aide investissements (1 ^{ère} transfo, vente...) Débouché en restauration collective (légumes secs) Etudes de faisabilité	Circuits courts et alimentation locale, labels de qualité

*MAEC EAU (% BNI : bio, sarrasin, chanvre, sorgho, tournesol, soja, lupin, PT, asso lég/céréales)

Figure 18 : Synthèse de la couverture actuelle des besoins par filière d'après les dispositifs financiers existants

BESOINS :	<div style="display: flex; justify-content: space-around; font-size: small;"> <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 10px; padding: 2px;">Demande terrain d'ETP. Couverture actuelle mais territorialisée.</div> <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 10px; padding: 2px;">Trouver des parcelles, absence défraiement expé in situ</div> <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 10px; padding: 2px;">Territoires sans animation</div> <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 10px; padding: 2px;">Couverture/adéquation à confirmer au cas par cas</div> <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 10px; padding: 2px;">Point de blocage majeur identifié</div> <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 10px; padding: 2px;">Vrai besoin mais bonne couverture, à confirmer</div> <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 10px; padding: 2px;">Usages parfois méconnus, argumentaire surcoût</div> </div>						
	Pré-émergence de projets	Expérimentation	Diffusion, montée en compétences, animation agricole	Investissement sur les exploitations agricoles	Prise de risque de la transition agroécologique	Structuration et investissement filières	Communication, promotion, visibilité
LUZERNE	AESN si lien AAC		2023-131	FEADER : matériel, stockage, séchage	Aide couplée MAEC eau	AESN si lien AAC AAP Projets territoriaux lég.	
CHANVRE	AESN si lien AAC		Animation PAEC?	FEADER : prod, transfo	Aide couplée MAEC eau	AESN si lien AAC AAP transfo CRIF	
SOJA*			2022-120	FEADER : stockage, triage	Aide couplée MAEC eau	AAP transfo CRIF AAP Projets territoriaux lég.	
SORGHO*			2022-120	FEADER : stockage, triage, séchage	MAEC eau	AAP transfo CRIF	
TOURNESOL*			2022-120	FEADER : stockage, triage, séchage	MAEC eau	AAP transfo CRIF	
MISCANTHUS	AESN si lien AAC		2019-058	AESN plantation si AAC FEADER : prod, transfo		AESN si lien AAC REGION/ADEME chaudières	
PRAIRIES (filière prioritaire AESN)	AESN si lien AAC		AESN si lien AAC	FEADER : matériel... AESN aide plantation	MAEC biodiversité MAEC eau (PT)	AESN si lien AAC CRIF : plan élevage CD78 élevage	
LEGUMES SECS*			2022-120 Centille, pois chiche	FEADER : stockage, triage, séchage	Aide couplée	AAP transfo CRIF AAP Projets territoriaux lég. Débouché RHD (ex. CD78)	
CEREALES & GRAINES 2ND*		AESN si sarrasin et lien AAC	2022-120 Avoine, épeautre, sarrasin, seigle, millet	FEADER : stockage, triage, séchage	MAEC eau (sarrasin)	AAP transfo CRIF AESN si sarrasin et lien AAC	
PPAM*				FEADER		AAP transfo CRIF	
NOISETTE*				FEADER : prod, transfo Planif et FR2030 Plan verger CD		AAP transfo CRIF	
SILPHIE			2023-074	AESN plantation si AAC		REGION/ADEME métha	

*Couvert par l'AESN si en agriculture biologique



6.3. Recommandations pour une politique régionale favorisant le développement de BNI

6.3.1 Par catégorie de besoin

Catégorie de besoins	Recommandations et suggestions d'aides à déployer	Exemples et retours d'expérience existants
Pré-émergence de projets	<ul style="list-style-type: none"> Financement d'ETP dans les structures pour la pré-émergence de projets <p>La pré-émergence de projets peut être réalisée par des animateurs ou autre ETP dans les structures porteuses de projet, mais le temps passé sur ces sujets n'est pas aidé (hors mission captage avec AESN). Un appui au financement d'un ETP sur ces sujets (au prorata du temps passé) peut être une piste d'aide.</p>	<p>Agence de l'eau Seine-Normandie : financement d'un poste dans la Manche chez Agrochanvre.</p>
Expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération des agriculteurs pour des essais grandeur nature Financement de la recherche-expérimentation et consolidation des ITK franciliens Promouvoir le sujet des BNI dans les lycées agricoles et leurs exploitations 	<p>Bièvre Isère Communauté (38) : financement de « plateformes d'expérimentation » chez les agriculteurs, qui comprend le financement des semences de couverts et méteils testés, les tests in situ de plusieurs mélanges, le financement des analyses (fourrages, ...), l'accompagnement technique, l'animation, les réunions bout de champ...</p>
Diffusion, montée en compétences, animation agricole	<ul style="list-style-type: none"> Animation complémentaire hors AAC/PNR/PAT, et hors groupe d'agriculteurs déjà formés (GIEE, CETA...) 	<p>Journée Chanvre PNR Vexin / SIEVAM : animation pour l'émergence de filière locale et rencontres amont-aval (producteur, transformateurs (Gâtichanvre, Planète Chanvre, AgroChanvre), coopératives (Sevepi, Agora...), OPA...) avec pour objectif de mobiliser un noyau de producteurs</p>
Investissement sur les exploitations agricoles	<p>Bonne couverture déjà existante.</p> <ul style="list-style-type: none"> Compléments pour améliorer le taux d'aide des dispositifs existants Compléments pour les cultures hors AESN, matériel spécifique non couvert (confirmer la couverture et l'adéquation des aides par ex. avec l'expertise FRCUMA) 	
Prise de risque de la transition agroécologique	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'émergence de PSE soutenant les cultures BNI (promouvoir les dispositifs et retours d'expérience existant) Réflexion sur les outils pour la diversification type « assurance risque » Réflexion autour de CEPP à destination des agri ? 	<p>Agence de l'eau Adour-Garonne : dans le cadre du Pacte eau et agriculture animation d'une « fabrique » thématique sur les mécanismes assurantiels (élargissement de la MRC, création d'un fonds de mutualisation...) avec les signataires du Pacte (Agence de l'Eau, Régions, Etat, LCA, CRA, INRAE...).</p>
Structuration et investissement filières	<p>Bonne couverture déjà existante.</p> <ul style="list-style-type: none"> Compléments pour améliorer le taux d'aide des dispositifs existants Compléments pour les cultures hors AESN, outils et infrastructures spécifiques non couverts (confirmer la couverture et l'adéquation des aides avec les acteurs « ressources » des filières) 	

<p>Communication, promotion, visibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur un label « Produits favorisant les filières BNI » et le faire reconnaître parmi les labels éligibles à la loi EGAlim (idée évoquée par le CRIF) • Promouvoir les produits auprès des acheteurs publics (yc. énergie, paillage...), définir une structuration de marchés publics favorable aux BNI • Soutenir la promotion dans des secteurs BtoB (ex équin) 	<p><i>SDEA (67)</i> : utilisation du chanvre pour la rénovation et soutien de la demande, avec pour objectif de dépasser les 3% de taux de recours aux matériaux à base de chanvre dans la rénovation/construction publique. Moyens employés : 3 Groupes de Travail pour structurer de l'amont à l'aval la filière (1. Produire et transformer ; 2. Commande et marchés publics ; 3. Former et renforcer les savoir-faire) et co-construction de fiches actions</p>
--	--	---

6.3.2 Pour les besoins transversaux

Catégorie de besoins	Recommandations et suggestions d'aides à déployer
<p>Identifier et faire émerger des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'AMI Filières BNI de l'AESN IDF : Partage d'informations, association au comité de sélection, cofinancement pour améliorer le taux d'aides pour certains projets Diffusion des informations concernant l'AMI Filières BNI de l'AESN dans les réseaux internes et externes de la DRIAAF • Comité consultatif : Expertise et appui technique des structures régionales/locales (FRCUMA, ARIA, CARIF...) pour identifier les projets, voire contribuer à la construction et à la diffusion des AAP • Pallier le manque de connaissance autour des filières BNI : Animation centralisée, cartographie (carte participative avec les projets et aires potentielles de production), partage d'informations y compris la synthèse de la présente étude, partage d'informations sur les projets et porteurs de projets identifiés (filières et agriculteurs, dans les règles de la RPGD)... ➔ <i>Exemple : mise en place d'une animation des lauréats et prospection de nouveaux porteurs de projet dans le cadre de l'AMI « Soutien aux filières favorables à la ressource en eau » Grand Est, cofinancée par la Région et les 3 agences de l'eau concernées</i> • Temps d'animation au sein des structures « ressources » pour faire émerger les projets : Identifier des structures d'animation pour chacune des filières BNI cibles, en capacité d'animer l'émergence des filières, en termes technique et économique (production de références techniques, marges économiques, mobilisation de producteurs et transformateurs : "ex. Journée Chanvre"), mobiliser les structures en capacité d'animer ces démarches à l'échelle de territoires (ARIA, GAL, animation PAEC, PNR...) ➔ <i>Exemple : Financement d'un poste au sein de LCA Grand Est par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Objectif de développer une approche environnementale/protection de l'eau dans les projets des coopératives. Moyens mis en œuvre : aide à la coordination de projets pour un ou plusieurs coopérateurs (2018 : sollicitation de plusieurs coopératives par Charal/Bigard pour du bœuf à l'herbe), appui au montage des dossiers techniques et demande d'aide, relai des dispositifs d'aides, etc.</i>
<p>Améliorer la couverture du financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En complément de l'AMI Filières BNI de l'AESN IDF : - Prise en charge d'autres cultures intéressantes mais hors liste AESN (légumes secs par exemple) - Complémentarité géographique (hors AAC captages prioritaires et sensibles)

	- Complémentarité sur les dépenses éligibles
Accéder aux financements disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un accompagnement pour répondre aux AAP : ex. via temps d'animation • Apporter une vision globale des aides financières sur ce type de cultures : récapitulatif des différents financements, veille, newsletter...
	<p><i>Exemple : animation de têtes de réseau des animateurs captages (ex. ARRA² en Auvergne Rhône-Alpes, Fredon Occitanie...) pour créer du lien et accroître l'efficacité des actions entreprises par les collectivités. Moyens mobilisés : newsletters (veille réglementaire, nouveautés, REX, AAP et autres dispositifs...), journées réseaux sur une thématique annuelle, partage de méthodologies, REX, etc.</i></p>


**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt**

ceresco.

Alimentation, filières & territoires